

TRAME D'AUTOÉVALUATION D'UNE FORMATION DU 3^E CYCLE

—
CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2025-2026
VAGUE A

ÉD 484 3LA



INTRODUCTION

L'École doctorale Lettres, Langues, Linguistique & Arts (« 3LA » – ÉD 484) est partagée entre 4 établissements constitutifs dynamiques : l'Université Lumière Lyon 2 (Lyon 2), l'Université Jean Moulin Lyon 3 (Lyon 3), l'École Normale Supérieure de Lyon (ÉNS Lyon) et l'Université Jean Monnet Saint-Étienne (UJM). 3 établissements associés inscrivent, par convention, les doctorants et doctorantes relevant des unités de recherche et encadrants et encadrantes rattachés à l'ÉD 3LA :

- *Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (CNSMD), associé depuis 2011 pour le doctorat de Musique « recherche et pratique » (création du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du Ministère de la Culture) ;*
- *École supérieure des arts et du design de Saint-Étienne (ESADSE), associée depuis 2013 pour la mention « Arts industriels » du doctorat « Arts » de l'UJM ;*
- *École nationale supérieure d'architecture de Saint-Étienne (ENSASE), associée depuis 2016 pour la mention « Architecture, images, formes » du doctorat « Arts » de l'UJM.*

L'ÉD 484-3LA a pour objectif de structurer la formation à la recherche et par la recherche dans les quatre domaines disciplinaires (Lettres, Langues, Linguistique et Arts) qui lui donnent son nom et son identité. Par son organisation plurielle, cette fédération scientifique et pédagogique des 4 établissements constitutifs travaillant en étroite corrélation lui confère spécificité, visibilité et force d'attraction importantes : s'appuyant sur les activités de 17 équipes de recherche reconnues (UMR et UR), regroupant les potentiels scientifiques et réseaux internationaux des quatre établissements, elle offre à environ 450 doctorants un éventail de centres de recherche, de programmes, de directeurs ou directrices de recherche apte à assurer dans les meilleures conditions l'encadrement de leurs travaux et la préparation de leur avenir professionnel.

Après avoir eu comme pour établissement porteur, entre le 1er janvier 2016 et le 30 septembre 2022, la ComUE Université de Lyon, l'ÉD 3LA est portée par l'Université Lumière Lyon 2 comme établissement principal. Les universités Jean Moulin Lyon 3, Jean Monnet Saint-Étienne, l'École normale supérieure de Lyon en sont les établissements co-accréditants.

L'ÉD 484 3LA relève par ailleurs toujours du collège doctoral de la ComUE « Université de Lyon » qui regroupe les 17 ÉD du site Lyon-Saint-Étienne et orchestre la coordination de la formation doctorale à l'échelle du site (notamment dans les processus d'attribution des budgets par les établissements).

Organisation et gouvernance de l'ÉD

L'ÉD est administrée par une direction (un directeur et 4 directeurs ou directrices adjoints représentant les établissements constitutifs), un bureau, un conseil, une commission doctorale de suivi de thèses, un secrétariat. L'actuel directeur a été élu le 30 juin 2020 (nommé par le président de l'UdL, sur avis du Conseil de l'ÉD). La direction est notamment chargée de définir les orientations de la politique de l'ÉD, de préparer l'ordre du jour des réunions du Conseil, de valider les jurys de thèse, de préparer le budget de l'ÉD et de veiller à sa bonne exécution.

Signalons que depuis le dernier bilan ont eu lieu de nombreuses évolutions dans le contexte institutionnel du site Lyon-Saint-Étienne : fin de l'IDEX, transformation de la ComUE, maintien du collège doctoral, rédaction d'un nouveau modèle de charte du doctorat et de convention de formation, substitution d'ADUM à SIGED (avec les difficultés inhérentes à un tel changement).

Le Conseil de l'ÉD

Le Conseil de l'ÉD compte 26 membres, conformément aux dispositions de l'arrêté du 25 mai 2016 (art. 9). Le conseil comprend :

- 15 représentant·es des établissements opérateurs constitutifs de l'ÉD et des unités de recherche ;
- 2 représentant·es des personnels ingénieurs, administratifs ou techniciens des établissements opérateurs et des équipes de recherches constitutifs de l'ÉD ;
- 5 représentant·es des doctorant·es ;

- 4 personnalités extérieures qualifiées dans les domaines scientifiques et les secteurs socio-économiques concernés par le périmètre de l'ÉD.

Le Conseil siège pour une durée de 5 ans ; le mandat des représentants et représentantes des doctorants et des doctorantes est de 2 ans. Les représentants et représentantes des établissements sont désignés par les établissements constitutifs. Le/la directeur/directrice fait partie du Conseil sur le contingent attribué à son établissement d'exercice. Les représentants et représentantes des personnels de Lyon 2 et Lyon 3 sont désignés par leur établissement respectif. Les représentantes et représentants des doctorants et doctorantes sont élus par liste par leurs pairs lorsque le mandat de leurs prédécesseurs est arrivé à échéance. Il est demandé que les listes proposées au suffrage comprennent autant que possible des candidats et candidates issus de l'ensemble des disciplines et types de doctorat (contrat, CIFRE, sans financement...). Nul quorum n'est requis. Les personnalités extérieures sont désignées par le Conseil dans sa formation réduite aux représentants et représentantes élus. Il est à remarquer que suite aux recommandations du comité lors de la dernière évaluation par le HCERES, les représentants de l'ENSASE et la représentante du CNSMD ne peuvent plus être considérés depuis le 1^{er} septembre 2020 comme des personnalités extérieures, mais comme invités permanents du Conseil sans voix délibérative. Le Conseil de l'ÉD se réunit au moins trois fois dans l'année universitaire (fin novembre, début mars et en mai) sous la présidence de la direction de l'ÉD. Il délibère sur toutes les questions relatives à la politique de l'ÉD selon l'ordre du jour proposé par la direction, complété des questions diverses.

DOMAINE 1 : LA POLITIQUE DE LA FORMATION DOCTORALE MENÉE DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE DOCTORALE

Référence 1 : La formation doctorale* élaborée et mise en œuvre dans le périmètre de l'école doctorale est cohérente avec le positionnement et la stratégie de l'établissement.

- C1. Le périmètre de l'école doctorale, duquel relève la formation doctorale, couvre un ou plusieurs domaines scientifiques déclinés chacun en une ou plusieurs spécialités de doctorat et adossés aux axes scientifiques d'unités de recherche de qualité et reconnues, qui lui sont rattachées.

Le domaine scientifique de la formation doctorale coordonnée par l'ÉD 3LA relève des sciences humaines et humanités. La formation doctorale « à et par la recherche » se déploie dans les 4 secteurs disciplinaires suivants.

- *Lettres : langue et littérature françaises, littératures francophones, littérature générale et comparée, langue et littérature latines, langue et littérature grecque, linguistique ancienne – CNU 08, 09, 10.*
- *Langues étrangères : études anglaises et nord-américaines, allemandes et scandinaves, arabes, asiatiques, romanes, slaves – CNU 11, 12, 13, 14, 15.*
- *Linguistique et sciences du langage – CNU 07.*
- *Arts : « architecture, images, formes », arts industriels, arts plastiques, esthétique, études cinématographiques et audiovisuelles, études théâtrales et arts du spectacle, musique et musicologie – CNU 18.*

Les unités de recherche rattachées à l'ÉD 3LA partagent, chacune avec sa spécificité théorique et méthodologique, un champ d'interrogation susceptible de les fédérer et de créer entre elles une synergie : faire émerger, en favorisant la pluridisciplinarité et l'interdisciplinarité, des questionnements non seulement transversaux aux Sciences humaines mais aussi à l'interface des Sciences du vivant, des Sciences expérimentales et de l'Ingénierie ; développer le libre accès aux résultats et aux données de la recherche ; mettre l'accent sur la médiation et la valorisation scientifiques ; répondre à la demande sociale en nouant des partenariats avec les institutions culturelles ; mettre en œuvre des projets collaboratifs/participatifs impliquant

des acteurs de terrain en coconstruisant avec eux un questionnaire et une méthodologie d'enquête ; stimuler l'internationalisation par le recrutement d'enseignants-chercheurs travaillant sur diverses aires culturelles mais aussi par l'incitation à la mobilité, l'organisation de rencontres scientifiques internationales, l'aide au montage de projets européens ou internationaux, la multiplication des thèses en cotutelle ou l'accueil de collègues ou de doctorants venus de tous les continents.

- C2. La formation doctorale, qui comprend les activités menées par l'école doctorale, par les unités de recherche (UR) qui lui sont rattachées, par le collège doctoral et par les services d'appui de l'établissement en matière de formation à et par la recherche, d'expérience professionnelle du doctorant et d'encadrement doctoral, définit ses objectifs et ses débouchés, en cohérence avec les ambitions, les orientations scientifiques et les priorités thématiques de l'établissement.

Les chiffres du tableau dae 32 (DQT 1-2a et DQT 1-2b) ne permettent pas d'apprécier le soutien des établissements à la formation doctorale car les établissements du site Lyon - Saint-Etienne n'ont pas défini de thématiques prioritaires pour les inscriptions en doctorat ; il n'y a donc pas de thèse spécifiquement inscrite dans une thématique.

Pour autant, toutes les thèses sont inscrites dans les UR et UMR, dont les programmes scientifiques sont en accord avec les politiques scientifiques des établissements. Chaque inscription en D1 est conditionnée à l'accord de l'encadrant ou l'encadrante en premier lieu, mais également de la direction de l'unité avant la validation par l'ÉD puis l'établissement. En ce sens, les doctorats sont inscrits dans les périmètres scientifiques des établissements.

Par ailleurs, les attributions de supports de CDU par les différents établissements permettent d'affirmer une politique de soutien à la formation doctorale (les données 4-4a1 manifestent ce soutien). Enfin, les concours CDU sont organisés avec un jury pluridisciplinaire et pluri-établissements (les représentants et représentantes des unités de recherche et des établissements constitutifs de l'ÉD), qui permet à l'ÉD de déterminer chaque année, de façon collégiale, la pertinence et la faisabilité des sujets présentés à l'octroi d'un financement.

- C3. La formation doctorale est construite en articulation avec les formations du 2^e cycle et, le cas échéant, avec les formations de santé du 3^e cycle. Elle s'inscrit, le cas échéant, dans un programme de formation et de recherche qui intègre de façon coordonnée masters, formation(s) doctorale(s) et unité(s) de recherche.

La comparaison des données DC 2a et DQT 1-3a permet d'apprécier un taux d'articulation en constante progression entre les formations de 2^e cycle des établissements du périmètre de l'ÉD et la formation doctorale. Même si des pourcentages réalisés sur des chiffres inférieurs à 100 n'ont pas la robustesse d'un échantillon plus large, ils permettent cependant de constater que la formation doctorale est attractive. Quant à la baisse d'inscriptions de 24 étudiants entre 2019 et 2023, elle s'explique sans doute par la pandémie.

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Nombre total de doctorants inscrits en 1 ^{ère} année de doctorat - DC 2a	86	89	70	68	62
Nombre de doctorants inscrits en 1 ^{ère} année de doctorat ayant été diplômé du 2 ^e cycle des établissements associés à l'ÉD (en valeur absolue) – DQT 1-3a	35	43	34	34	43
Nombre de doctorants inscrits en 1 ^{ère} année de doctorat ayant été diplômé du 2 ^e cycle des	40,6	48,3	48,5	50	69,3

établissements associés à l'ÉD (en %)					
---------------------------------------	--	--	--	--	--

Cette attractivité repose sur plusieurs dispositifs d'information : un relai systématique des offres de financement de doctorat par la direction de l'ÉD vers les directions d'unité, un travail de sensibilisation / tutorat des différentes associations ou collectifs de jeunes chercheurs et chercheuses liés aux unités de recherche avec les étudiants et étudiantes de master : Les Mastérialles sont une manifestation de formation à la recherche soutenue par l'ÉD 3LA, lors de laquelle les étudiantes et étudiants présentent leur mémoire de Master ou leur projet de mémoire. Cette présentation mobilisant les compétences pédagogique et scientifique se fait en présence de leurs camarades de master et de doctorat ainsi que des enseignants qui peuvent venir de plusieurs départements, et de docteurs et d'invités extérieurs. Les Mastérialles sont un moment d'échange privilégié entre différentes disciplines et différentes promotions. Le cas de la [Masterclasse Macha Makéieff](#) en 2021 constitue un exemple concret parmi d'autres : à l'occasion de la représentation donnée par Macha Makéieff de sa pièce *Lewis Versus Carroll* au Théâtre des Célestins de la ville de Lyon, l'UR IETT de Lyon 3 a organisé un partenariat entre master et doctorat dans le cadre d'un séminaire de recherche de master sur l'œuvre de Lewis Carroll. De façon régulière, l'ÉD 3LA est associée à la mise en valeur culturelle de ses établissements constitutifs : étudiants de master et de doctorat sont associés à des événements calendaires récurrents tels la Biennale Hors Normes de Lyon, le festival international plurilingue de théâtre MERAKI.

La DRED de Lyon 2 organise la journée annuelle « Choisir et financer le doctorat » à l'attention de tous les étudiantes et étudiants de master de cet établissement, laquelle rassemble chaque année les directions des ÉD présentes à Lyon 2, des doctorants et doctorantes avec des financements divers, des encadrants et encadrantes, etc. Organisée par tables rondes successives, cette journée permet aux étudiants de master d'anticiper et de construire leur projet doctoral.

Il faut par ailleurs indiquer que l'existence encore récente de la Graduate school + ARTS (Arts, Recherche, Territoires, Savoirs) dans le périmètre de l'ÉD 484 3LA ne permet pas encore d'apprécier le renforcement de la bonne articulation des 2^e et 3^e cycles.

- C4. La formation doctorale intègre l'apport de la pluridisciplinarité* et de l'interdisciplinarité* dans sa finalité et dans son contenu.

Étant donné l'identité plurielle de l'ÉD 3LA qui rassemble de nombreuses langues étrangères (asiatiques, germaniques, anglophones, romanes), les arts (visuels, scéniques, numériques, sonores) et les lettres (françaises, comparées et anciennes), la formation doctorale ne peut qu'être pluri/inter-disciplinaire, comme le sont d'ailleurs les recherches développées dans les différentes unités de recherche : s'y retrouvent souvent des doctorants issus de différentes disciplines. Les formations de l'ÉD 3LA sont donc conçues pour s'adresser à des doctorants divers et travaillant souvent eux-mêmes à des sujets impliquant plusieurs disciplines : les séminaires réguliers organisés par les UR, les Doctoriales inter-établissements contribuent à ces échanges pluridisciplinaires et transverses réguliers et constants.

La définition retenue pour opérationnaliser le regard sur la pluri- ou l'interdisciplinarité de la formation doctorale repose sur le nombre de co-encadrements de thèses qui relèvent de deux disciplines ou sections CNU différentes. NB : ADUM ne donnant pas de statistiques chiffrées sur ce critère, les données ont été reconstituées manuellement pour l'année 2023-2024, ce qui n'était pas possible pour les années antérieures (autre SI de gestion des doctorats).

Quelques exemples de cette interdisciplinarité peuvent être donnés ici :

- Thèse codirigée par un PU UJM travaillant sur l'intermédialité dans le domaine hispanique et un PU U. d'Alicante de composition architecturale : *Mundos paralelos, espacios compartidos. Los primeros trabajos de Juan Benet, Eduardo Chillida y José Antonio Coderch*. Une thèse à la confluence de l'architecture, la sculpture et l'architecture dans l'Espagne de l'après-guerre civile.

- Thèse codirigée par un PU U Lyon 2 en sciences du langage et un PU U Lyon 2 en archéologie et archéométrie : *A la recherche d'une sémiotique de la culture néolithique. Herméneutique par abduction et couplage, sur le chemin des haches en jadéite alpine*
- Thèse codirigée par une PU U. Lyon 2 en arts de la scène et de l'image et un PU en physique à l'INSA Lyon : *La métabolisation des discours de l'Anthropocène dans le théâtre et dans les arts de la rue : transferts et résonances sensibles.*
- Thèse codirigée par une PU U. Lyon 3 en littérature française du Moyen Âge et un PU U. Turin en philologie et linguistique romanes : *Corpus numérique de fabliaux d'auteur.*

Pour l'année 2023-2024, 29 thèses (sur les 433 inscrites) peuvent être qualifiées de thèses interdisciplinaires (même si inscrites dans une seule section CNU) dont 11 sont financées par des CDU.

Cette identité pluridisciplinaire est à l'œuvre lors des concours d'attribution des CDU, grâce au regard bienveillant et compréhensif que portent les membres de la commission issus de disciplines scientifiques différentes sur chaque sujet proposé en audition.

- C5. La formation doctorale intègre les enjeux de la transition écologique, qui irriguent la posture et les travaux de recherche des doctorants, en cohérence avec le Plan climat-biodiversité et transition écologique de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Cette composante de la formation doctorale n'est pas objectivable par un chiffre même si l'ÉD 3LA au titre de ses 4 établissements constitutifs, tout comme les 35 établissements membres et associés de la ComUE Université de Lyon, s'engage au travers d'une [charte signée en juin 2023](#) accompagnée d'une feuille de route d'actions concrètes. L'ÉD s'investit dans le processus de développement durable et intègre les enjeux de la transition écologique par les travaux de recherche de ses doctorants qui sont sensibles aux différentes formes du vivant, et se proposent, pour certains, de questionner les impensés spécistes qui conditionnent notre approche esthétique. Quelques exemples peuvent être donnés ici :

- Thèse en littérature générale et comparée présentée pour un contrat doctoral au titre de Lyon 3 : *Pour une mycopoétique : les champignons dans la littérature de la fin XIXe au XXIe.*
- Thèse en littérature française et stylistique à Lyon 2 : *La parole animale dans le récit contemporain : approche stylistique.*
- Thèse en études allemandes à l'ÉNS : *Les sciences de la nature dans la pensée allemande de 1950 à 1980.*
- Thèse en littérature française du XVII^e siècle à l'UJM : *"L'orgueil insupportable des humains" : éco-poétique de la Nature chez Théophile de Viau, Tristan l'Hermite, Saint-Amant et Cyrano de Bergerac.*
- Thèse en littérature comparée à Lyon 3 : *« La chair et le métal ». Représenter l'élevage industriel dans la fiction de la fin du XIXe siècle à nos jours.*

- C6. Avec la contribution de ses partenaires, la formation doctorale inclut des animations et des manifestations scientifiques, professionnalisantes et de médiation scientifique.

Ce critère n'est pas objectivable par un chiffre dans le dae 32, mais il faut indiquer le relais fait systématiquement par l'ÉD quand des missions de valorisation ou d'expertise scientifique sont proposées. A titre d'exemple, une doctorante en CDU, laquelle a entrepris une thèse pluridisciplinaire en littérature francophone et sciences de l'art, a profité du programme LYSIERES* pour choisir une mission d'information scientifique et technique, de valorisation ou d'expertise au lieu de la mission d'enseignement, aux Archives municipales de Lyon.

* Le projet LYSiERES a été labellisé pour trois ans (2022-2025), et a impliqué un consortium de quatre structures : l'Université Lumière Lyon 2, l'Université Claude Bernard Lyon 1, le CCSTI Pop'Sciences de la ComUE Université de Lyon et le CCSTI La Rotonde-Mines Saint-Étienne.

Le 25 février 2024 à l'ENS de Lyon, plusieurs doctorantes et doctorants en études anglophones et littérature comparée ont participé à la *Soirée de l'Angoisse*, et en particulier, au débat animé par la directrice adjointe de l'ÉD 3LA pour Lyon 3 et par le directeur de l'UR CERCC, membre du Conseil de l'ÉD.

Depuis deux ans, notre partenariat privilégié avec le musée des Beaux-Arts de Lyon (dont l'attaché de conservation du patrimoine est membre du Conseil de 3LA) conduit également doctorantes et doctorants de 3LA à organiser des événements réguliers comme les Doctoriales. Celles de juin 2024 ont permis, en particulier, à une doctorante et un doctorant de mener une médiation culturelle avec des œuvres peintes et sculptées du musée.

Par ailleurs, L'ÉD 3LA organise chaque année sa Rentrée dite solennelle, à l'occasion de laquelle elle invite pour ses compétences scientifiques une personnalité à venir parler de la recherche dans le cadre de sa spécialité SHS. Cette manifestation s'adresse aux doctorants de 3LA, mais y sont également invités les chercheurs titulaires ainsi que les mastérants. Un second volet est consacré aux informations institutionnelles et pratiques afin que les doctorants puissent poser leurs questions et recueillir des informations essentielles. Les programmes de 2019 à 2024 sont consultables sur <https://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?rubrique18>, et nous pouvons mentionner les invités suivants :

- 2020 : Conférence inaugurale de **M. Christophe HONORÉ**, metteur en scène et directeur cinématographique : « Pourquoi continuer ? »
- 2021 (pandémie) : Conférence inaugurale de **Mme Agnès TERRIER**, dramaturge à l'Opéra-Comique : « La programmation lyrique au XXI^e siècle, un jeu d'équilibre entre patrimoine et création ». Cette conférence fut suivie d'un échange avec le public connecté, mené par un collègue musicologue de Lyon 2.
- 2022 (pandémie) **Mme Natalia ZAREMBA et de M. Charles ZAREMBA**, traducteurs : « La traduction : un travail d'équipe ». Cette conférence fut suivie d'un échange avec le public connecté, mené par une collègue russisante de Lyon 3.
- 2023 : Conférence inaugurale de **M. Arno GISINGER**, artiste photographe et chercheur. Cette conférence fut suivie d'un échange avec le public, mené par une collègue, professeure d'esthétique et de photographie à l'UJM.
- 2024 : Conférence inaugurale de **M. Médéric GASQUET-CYRUS**, sociolinguiste : « les liens entre (socio)linguistique et société : vulgarisation et médiation scientifique ». Cette conférence fut suivie d'un échange avec le public, mené par deux collègues spécialisés en sciences du langage de DDL, Lyon 2, et du CEL, Lyon 3.

- C7. La formation doctorale s'appuie sur les actions menées et les moyens obtenus dans le cadre des projets du Programme d'investissements d'avenir (PIA) et de France 2030, pour dynamiser son contenu et ses dispositifs.

Nous indiquons à nouveau que la création de la graduate school+ ARTS dans le périmètre de l'ÉD 484 3LA est trop récente pour en mesurer vraiment les effets ; quant aux deux EUR (PIA 3) du site de Lyon – Saint-Etienne, elles relèvent des sciences expérimentales et du vivant.

Référence 2 : La structuration de la formation doctorale est cohérente avec l'organisation de l'établissement et représente une valeur ajoutée pour ses partenariats.

Les deux critères C1 et C2 sont traités ensemble car le descriptif de la structuration témoigne dans le même temps de sa valeur ajoutée.

- C1. L'école doctorale assure, dans son périmètre et avec les unités de recherche qui lui sont rattachées, la mise en œuvre de la formation doctorale. Elle se coordonne dans cette mission avec les autres écoles doctorales, avec les composantes et, le cas échéant, avec le collège doctoral de l'établissement.
- C2. L'école s'assure de la réalité et de la valeur ajoutée de ses partenariats avec d'autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche, en particulier dans le cas d'une co-accréditation portée par une coordination territoriale ou par les établissements du site. Le cas échéant, l'école doctorale précise l'articulation de ses missions avec celles du collège doctoral du site.

La ComUE Université de Lyon, après avoir porté le doctorat jusqu'en 2022, continue à assurer la mise en œuvre d'un catalogue de formations, notamment via le soutien de son service des études doctorales. Par ailleurs, c'est le collège doctoral de l'UdL qui permet, par des réunions bimestrielles, de coordonner les 17 ÉD du site dans la réflexion et le déploiement des nouvelles actions (notamment, depuis 2023, le passage de Siged à ADUM qui a impliqué un important travail collectif des directions d'ÉD, des directions des études doctorales des différents établissements et des gestionnaires).

Au-delà des relations qui sont nouées dans le cadre du Collège doctoral de l'UdL et qui permettent d'intégrer les retours d'expérience à l'échelle du site, l'ÉD 3LA entretient des liens privilégiés avec les autres ÉD relevant du champ des sciences humaines et sociales au sein de l'Université Lumière Lyon 2, l'ÉD 483 Sciences sociales et l'ÉD 485 EPIC. Ces liens ont permis – et permettent – une étroite collaboration, notamment pour la mise en œuvre des dispositions des arrêtés réformant le doctorat en 2019 et 2022, dans la réflexion sur l'organisation et mise en œuvre des CSI en lien avec les unités de recherche, et enfin, dans la mise en place d'actions de formation conjointe.

L'université Lyon 2 met à la disposition de ces trois ÉD un bureau commun dans le périmètre de la Direction de la recherche et des études doctorales (DRED), et une salle de réunion partagée avec la DRED, ce qui permet aux responsables de ces ÉD de coordonner leurs actions et d'échanger sur les bonnes pratiques de façon régulière. Par ailleurs, l'université Lyon 2 a fait le choix de recruter, en janvier 2023, une Responsable du service des études doctorales & HDR au sein de sa DRED, ce qui permet une coordination très efficace de l'équipe administrative qui travaille avec les directions d'ÉD. C'est également cette responsable qui a coordonné le travail de plusieurs mois de récolte des données nécessaires aux dae 32, données non-reprises car non-transposables de Siged à ADUM.

Enfin, le conseil de l'ÉD 484 3LA inclut par ailleurs les directions des unités de recherche qui lui sont rattachées et les élus ou élues représentant les doctorants et doctorantes de ces unités.

Le déploiement de la formation doctorale se fait donc en collégialité constante entre les établissements, le collège doctoral, l'ÉD et les unités de recherche.

Cette coordination multiscalaire à l'échelle du site est une des forces de notre structure, parce que la formation doctorale de chaque ÉD / établissement / unité de recherche s'organise dans un ensemble plus vaste, de coopération. Dans ce cadre, le rôle de l'ÉD est de veiller à favoriser les synergies à chaque échelle, par heures

de formations, le soutien financier, la mise en circulation de l'information par le site web et par les listes de diffusion sur ADUM.

Référence 3 : La formation doctorale inclut une formation à et par la recherche, qui contribue à l'élaboration des travaux de recherche des doctorants.

- C1. L'offre de formation doctorale* est construite en cohérence avec le périmètre scientifique de l'école doctorale et intègre une formation aux différentes compétences nécessaires à l'élaboration du projet de recherche des doctorants.

L'ÉD 3LA organise des formations qui sont prises en charge essentiellement par des enseignants-chercheurs appartenant aux UR de l'ÉD, et parfois par des intervenants extérieurs : Les Professeurs invités séjournant dans les différentes unités de recherche appartenant au périmètre de l'ÉD sont également sollicités pour proposer une conférence transversale s'adressant à l'ensemble de la communauté des doctorantes et doctorants de 3LA, ce qui a toujours été très profitable pour rassembler des doctorants de milieux différents.

Au sein du périmètre de l'ÉD 3LA, les formations sont réfléchies en Conseil et donc discutées par les enseignants-chercheurs qui y siègent et les représentants élus des doctorants des 4 établissements constitutifs ; la communauté des doctorants est, par ailleurs, sollicitée pour faire des suggestions de formations qui lui sembleraient utiles et profitables.

- C2. Les enseignants-chercheurs et les chercheurs rattachés à l'école doctorale interviennent dans l'offre de formation doctorale.

Du fait de la diversité des offres de formations dans le périmètre de l'ÉD (unités et fédérations de recherche, ÉD, UdL, Urfist, services documentaires des bibliothèques du site lyonnais, MSH), il n'est pas possible de quantifier précisément ce nombre. Le chiffre renseigné ici concerne les formations transversales organisées par l'ÉD 3LA assurées par des EC de l'université de Lyon 2 qui relèvent de l'UFR LESLA ou de la Faculté des Langues.

Malgré un coût certain par rapport à son budget contraint, l'ÉD 3LA maintient son offre de formations transversales (voir « Documents ayant valeur de preuve ») année après année, d'autant qu'elle peut partager le financement de SciCom, la formation à la langue anglaise pour communication scientifique avec l'ÉD EPIC. Mais la priorité budgétaire reste cependant le soutien financier à la mobilité (travail de terrain et participation à des colloques ou à des congrès en France et à l'étranger).

- C3. La formation à la recherche inclut une formation à l'éthique de la recherche, à l'intégrité scientifique et à la déontologie, qui irrigue la posture et les travaux de recherche des doctorants. Elle se traduit aussi par la mise en place de la prestation du serment d'intégrité scientifique, qui fait l'objet d'une communication auprès des doctorants.

Le chiffre de 43 doctorantes et doctorants formés à l'intégrité scientifique (DQT 3-3) correspond au nombre de doctorants formés dans l'année 2023/2024 à l'éthique de la recherche. Comme cette formation assurée généralement par le Mooc de la ComUE, est obligatoire et ne peut faire l'objet d'aucune dispense, 100% des doctorants soutenant leur thèse sont formés au cours de leur cursus. Les règles sont précisées sur le site web de l'ÉD 3LA : <https://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article113>

Le serment est lui inclus dans les documents de soutenance et prononcés dans les conditions prévues réglementairement.

- C4. La formation par la recherche des doctorants s'appuie sur leur participation, pendant et après la thèse, aux activités et à la production scientifiques de leur unité de recherche de rattachement

Chaque doctorante et doctorant est fortement encouragé à participer à la production scientifique de deux façons :

- L'ÉD co-finance toute mission liée à la présentation de la recherche dans des colloques ou congrès nationaux ou internationaux ;
- L'ÉD encourage, via les annexes du CSI qui constituent leur portfolio (voir « Documents ayant valeur de preuve »), les doctorants à veiller à élaborer de façon équilibrée leurs compétences dans les différents pans de l'activité (recherche, enseignement, publication, valorisation).

Il faut aussi souligner le rôle de formation que joue le labEX COMOD (Constitution de la modernité) auprès des doctorantes et doctorants : écoles thématiques, ateliers doctoraux, séminaires de formations. On peut donner ici deux exemples :

- L'école thématique annuelle de Néolatin, plus précisément des ouvrages rédigés en latin de la Renaissance et de l'âge classique.
- Le séminaire Italomanies réunit de jeunes chercheurs italianistes ou travaillant sur des thématiques liées à l'Italie. Il cherche à stimuler débats et échanges en s'appuyant sur les champs d'investigation et les sensibilités disciplinaires de chacun, favorisant ainsi la circulation des idées. Hybride, il alterne sessions thématiques avec interventions courtes et discussions approfondies, et sessions axées sur la méthodologie de la recherche doctorale et postdoctorale. Plus largement, Italomanies encourage les initiatives collectives, le partage d'informations et l'entraide. Les séances se tiennent à Paris -Sorbonne Nouvelle ou à Lyon (Lyon 3 ou l'ÉNS de Lyon), avec un accès en ligne via Zoom.

- C5. La formation doctorale s'appuie sur les services de documentation notamment en matière d'accès aux ressources documentaires et de contribution aux contenus de formation.

Les Bibliothèques universitaires Lyon 2, Lyon 3 et ÉNS de Lyon proposent chaque année une formation (plusieurs modules tout au long de l'année) intitulée *Isidoc* : <https://www.bibliotheque-diderot.fr/formations/isidoc>, à destination des doctorantes et doctorants en Lettres, Sciences Humaines et Sociales (LSHS), qui comprend des sessions spécifiques de formation à la recherche documentaire, au maniement de l'information scientifique et une introduction aux enjeux de science ouverte. Le programme comporte deux modules, dispensés dans les 3 bibliothèques universitaires du site, selon un calendrier qui fait l'objet régulier des Brèves du site de 3LA

- Le module « Outils documentaires » forme les doctorant·es à la recherche de documents sur Internet et dans les outils documentaires spécialisés, à la mise en forme de bibliographies et à la veille informationnelle.
- Le module « Environnement de la recherche » forme à la publication scientifique et l'identité numérique du chercheur, à la science ouverte (contexte et enjeux), aux données de recherche et aux questions relatives au droit d'auteur.

Chaque année, une réunion de retour sur le programme permet aux 3 ÉD SHS du site, dont l'ÉD 484 3LA, de programmer la formation de l'année à suivre en tenant compte des éléments à améliorer (<https://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?breve433>).

Par ailleurs, les bibliothèques, dont celle de Lyon 2, organisent des « Ateliers doc » ; des formations pour tout public, en séances de 1h à 3h qui sont l'occasion d'enrichir les compétences documentaires, mettre à jour les savoir-faire afin de réaliser des recherches d'information efficaces, ou explorer de nouvelles pratiques numériques.

- C6. La formation doctorale s'inscrit dans une perspective de science ouverte dans le cadre de laquelle les modalités de dépôt des thèses et des travaux des doctorants et des docteurs, y compris dans des archives ouvertes, sont suivies et accompagnées.

Toutes les thèses soutenues sont obligatoirement déposées dans la phase de pré-soutenance (cela se fait sur ADUM depuis septembre 2024, mais le processus était également en place avant la dématérialisation des déclarations de soutenance sur ADUM). Toutes les thèses soutenues ont fait l'objet d'un dépôt légal auprès des bibliothèques universitaires. Le nombre de la DQT 3-6a identique au nombre de soutenances de l'année correspondante autorise à penser que tous les manuscrits de thèse ont inclus les corrections faites à la demande du jury de soutenance et qu'à l'issue de ce processus ils ont pu être enregistrés en dépôt légal.

Pour ce qui concerne la DQT 3-6b, deux remarques peuvent être faites.

- Les données ont été fournies par le Service Commun de Documentation de l'Université Lyon 2 pour l'ensemble des établissements de l'ÉD et la donnée n'est pas encore disponible pour l'année civile 2024.
- Les chiffres montrent par ailleurs qu'un indéniable point est à améliorer ; le dépôt des manuscrits de thèse dans des archives ouvertes de type HAL n'est pas encore une pratique systématique, alors qu'elle serait de nature à protéger les auteurs et autrices des résultats de recherche.

L'ÉD, avec le concours des unités de recherche et des établissements devra mettre un accent fort sur l'accompagnement au dépôt en archives ouvertes. Notons cependant que les thèses déposées sur les sites des bibliothèques universitaires sont accessibles par les catalogues desdites BU ; elles sont donc en accès au public large (sauf situation d'embargo ou confidentialité).

Référence 4 : La formation doctorale s'appuie sur une politique de professionnalisation dans une perspective de valorisation du doctorat.

- C1. La formation doctorale prend en compte les besoins sociaux, économiques et culturels du territoire pour définir ses objectifs et diversifier ses débouchés dans les différents secteurs, dont le secteur académique.
- C2. Les partenaires sociaux, économiques et culturels de la formation doctorale sont associés à la construction de l'offre de formation doctorale et y participent. L'école doctorale valorise auprès d'eux les compétences acquises au sein de la formation doctorale.

Non soutenus par des chiffres, ces deux critères sont traités conjointement et qualitativement.

Plusieurs événements / structures de valorisation et mise en contact des doctorantes et doctorants avec les éco-systèmes socio-économiques à l'échelle de l'UdL, comme la SATT Pulsalys, visent à favoriser l'articulation entre réalisation du doctorat et insertion professionnelle ultérieure, notamment hors du secteur académique.

La participation régulière des doctorantes et doctorants du site (parfois rattachés à l'ÉD 3LA) au concours *Ma thèse en 180 secondes* permet aussi une mise en visibilité des recherches vers un public large.

Pour ce qui relève du niveau d'action de l'École doctorale, le conseil de l'ÉD 3LA inclut des personnalités extérieures qui sont en activité dans les secteurs professionnels correspondant aux potentiels débouchés des docteurs et docteuses (monde de l'art, du patrimoine, du livre, de la médiation culturelle, etc.). Ces personnalités extérieures en tant que membres avec voix délibérative sont systématiquement conviées aux conseils et participent (quand elles peuvent siéger) aux réflexions sur la formation doctorale.

Nous devons rappeler l'aide jamais démentie du musée des Beaux-Arts de Lyon et de son représentant au Conseil de 3LA, attaché de conservation au patrimoine et chargé des partenariats avec l'enseignement supérieur. Grâce à lui, le musée ouvre ses portes aux étudiants et étudiantes lors de la Nuit des musées, mais aussi

en particulier, lors des Doctoriales annuelles de 3LA, occasion propice non seulement à une réflexion sur la recherche et ses enjeux professionnels mais aussi à une médiation culturelle avec le patrimoine muséal. Cet accès aux données culturelles, et en particulier les données numériques, est aussi permis par une autre personnalité extérieure du Conseil de 3LA, la directrice du patrimoine de la Bibliothèque municipale de Lyon.

Pour ce qui relève de l'accompagnement à l'insertion dans le secteur académique, deux leviers d'action de l'ÉD (et des unités de recherche) sont actionnés.

- Le co-financement par l'ÉD et par les unités de recherche des missions pour travail de terrain, notamment dans les archives, et pour présentation des travaux.
- Le suivi de l'équilibre des activités déployées par les doctorantes et les doctorants (recherche, enseignement, publication) pendant le cursus doctoral via les annexes du livret de CSI (qui permettent aussi la constitution du portfolio).

Remarquons enfin que le secteur académique peut avoir partie liée avec l'environnement socio-économique et culturel du pôle Lyon / Saint-Etienne si l'on songe à ce projet de thèse en didactique des langues, lequel bénéficie actuellement d'un contrat doctoral sur contingent d'établissement et s'appuie sur l'enseignement du gaga, parler populaire stéphanois : « Vitalité et pratique du gaga : mise en place d'un protocole pédagogique répondant aux besoins régionaux des enseignants et des représentants du 1^{er} degré ».

- C3. La formation doctorale contribue à la préparation de la poursuite de carrière des doctorants dans une diversité d'emplois exigeant le grade de Docteur, y compris par la formation à l'entrepreneuriat.

S'il est vrai qu'un certain nombre de doctorantes et doctorants de l'ÉD 3LA sont professeurs certifiés ou agrégés dans l'enseignement secondaire et choisissent des formations d'accompagnement de la thèse, d'autres se tournent vers des formations dites professionnalisantes en lien avec l'entrepreneuriat comme celle offerte par le catalogue de l'UdL « créer son entreprise : entretien-conseil personnalisé ». A partir, en effet, d'entretiens avec des conseillers, membres de Grow Up, une startup Lyonnaise de ConsulTech spécialisée dans l'entrepreneuriat, la stratégie de la croissance et l'innovation, une ancienne doctorante qui a soutenu sa thèse en 2022 en création artistique avec immersion et interaction émotionnelles dans les arts numérique, le cinéma et le jeu vidéo, poursuit depuis 2023 un projet d'entrepreneuriat de recherche publique chez l'incubateur Pulsalys France, appelé *My Better Half* (on laisse les lecteurs de ce bilan deviner de quoi il s'agit).

La DQT 4-3 permet de chiffrer les participations des doctorantes et doctorants aux formations.

Nombre de doctorants participant aux formations à la préparation de poursuite de carrière.	9	18	16	12	37
--	---	----	----	----	----

Notons que ces chiffres correspondent uniquement aux formations sur le site de Lyon Saint-Etienne et ne comprennent donc pas les formations externes (qui peuvent être réalisées dans d'autres universités, par exemple dans le cas de cotutelles). Par ailleurs, quand certains doctorants ont suivi plusieurs modules de formation, nous ne comptabilisons qu'une fois le doctorant (même s'il a suivi trois modules différents). L'augmentation en 2023-2024 vient de l'étiquetage plus précis des formations par compétence sur ADUM

- C4. L'école doctorale contribue au bon déroulement de l'expérience professionnelle des doctorants, notamment en privilégiant ou en rendant obligatoire, pour l'inscription en doctorat, l'existence d'un financement et en s'adaptant à la diversité des publics accueillis.

Tout d'abord, les politiques d'établissements sont différentes quant à l'obligation de bénéficier d'un financement pour l'inscription en doctorat. Les universités Lyon 2, Lyon 3 et Jean-Monnet Saint-Etienne ne rendent pas ce financement obligatoire, quand il l'est pour l'ÉNS de Lyon.

Ensuite, il faut souligner l'implication constante des établissements malgré un nombre en baisse de contrats en 2023-2024, baisse qui ne concerne pas les CDU sur contingent d'établissement attribués à l'ÉD 3LA.

DQT 4-4a-1	Financement d'État (dont contrats financés par les chaires de professeur junior et dans le cadre de la Loi de programmation pour la recherche).	76	83	78	77	70
------------	---	----	----	----	----	----

Ce soutien par le nombre de supports CDU permet évidemment à des doctorantes et doctorants en nombre plus élevé de réaliser leur thèse dans des conditions initiales favorables.

Tout en n'énonçant pas de règle plus contraignante que celles des établissements, l'ÉD 3LA porte cependant une attention particulière aux conditions de vie et de travail des futurs doctorants, en demandant aux encadrantes et encadrants de prendre en compte les conditions de financement au moment de l'élaboration du projet de thèse, afin de promouvoir de bonnes conditions de réalisation des thèses et de faire du doctorat un moment de formation scientifique et professionnelle à part entière.

Les unités de recherche et l'ÉD tendent ainsi à privilégier les inscriptions en doctorat de candidates et candidats bénéficiant d'un financement. L'ÉD accompagne également la constitution des dossiers CIFRE, grâce à une collègue de la DRED U. Lyon 2, Conseillère emploi et compétences des doctorants et des docteurs.

L'ensemble de ces actions se traduit notamment par une diversité de financements, relevant de thèses en partenariat avec des collectivités territoriales ou des organisations privées, de thèses financées sur projets ANR, sur projets labEX, ou encore sur le projet européen MOSAIC ; relevant aussi de conventions CIFRE – dont le nombre relativement restreint présente une évolution générale en hausse qui atteste des liens qui se tissent peu à peu avec des acteurs du tissu socio-économique local (TNP Villeurbanne, Ryseup studios, GamelnLab, etc.), mais aussi national (Festival international d'art lyrique d'Aix-en-Provence).

DQT 4-4a-2	Financement par les collectivités territoriales (dont financements régionaux).	1	1	1	1	1
DQT 4-4a-3	Financement par les agences françaises de financements publics de la recherche.	4	6	12	7	3
DQT 4-4a-4	Conventions CIFRE.	1	2	5	6	5
DQT 4-4a-7	Financements privés par des organisations (associations, fondations, GIP) implantées en France.	0	1	1	3	2

Par ailleurs, l'ÉD organise le jury du concours pour les CDU sur contingent d'établissement attribués chaque année. Siègent dans ce jury, émanation du Conseil, la direction de l'ÉD, un représentant par unité de recherche constitutive de l'ÉD, ainsi qu'un représentant d'une UR invitée. Les auditions d'admission se tiennent début juillet après une session d'admissibilité sur dossier. Il y a en moyenne 3 candidats pour 1 support CDU mis au concours.

La réalisation d'un doctorat tend ainsi à devenir un moment de formation professionnelle exigeant, plus significativement couronné de succès et permettant une bonne insertion ultérieure.

A ces éléments, il faut ajouter le suivi de fin des cursus opéré grâce aux commissions de l'ÉD, aux comités de suivi individuels et, également, au processus de médiation mobilisable très facilement. De même, le co-financement systématique des missions des doctorantes et doctorants par l'ÉD et l'unité de recherche leur permet de réaliser sans obstacle financier majeur les activités scientifiques liées à la réalisation de leur thèse.

La Commission doctorale de suivi des thèses qui est composée de la direction de l'ÉD et des représentantes et représentants de chacune des unités de recherche adossées à l'ÉD, se réunit deux fois l'an, mi-octobre et fin novembre. Elle est saisie par souci d'égalité de traitement, de toutes les demandes de première inscription : elle s'assure que les prérequis explicités sur le site de 3LA : <https://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article105> ont bien été respectés, ainsi que de la faisabilité du projet de thèse selon une durée qui n'est pas celle du temps long, en accord avec les recommandations du précédent comité d'évaluation.

La Commission doctorale a aussi pour charge de se prononcer, après examen des dossiers, sur toutes les demandes de réinscription dérogatoire des thèses (à partir de la 5^e inscription). Elle s'assure ainsi de la bonne application de la politique d'admission en Doctorat et veille au suivi des cursus doctoraux longs.

- C5. Les missions complémentaires du contrat doctoral contribuent à la préparation de la poursuite de carrière des doctorants.

On ne s'étonnera pas en accord avec l'identité de l'ÉD 3LA déjà soulignée que les données correspondant à ce critère font apparaître une proportion à une écrasante majorité de doctorantes et doctorants exerçant une mission complémentaire d'enseignement, ce qui leur permet de préparer de façon plus spécifique une insertion dans le secteur académique en validant le stage obligatoire d'agrégation pour être ensuite titularisés dans l'enseignement secondaire.

DQT 4-5a	Nombre de doctorants bénéficiant d'une mission complémentaire d'enseignement dans le contrat doctoral.	23	58	51	59	56
----------	--	----	----	----	----	----

Logiquement ces doctorantes et doctorants qui veulent se consacrer à l'enseignement demandent un poste d'ATER à l'issue des 3 ans de leur contrat doctoral.

Les autres missions complémentaires sont extrêmement marginales, voire une exception, mais cela est aussi dépendant des possibilités de financement de ces missions. On citera donc le cas d'une doctorante de l'UJM qui a mené une mission culturelle du 22/04/2024 au 16/04/2024 aux Archives de la ville de Lyon sur la visibilité du parcours de femmes lyonnaises par la création d'un jeu de cartes.

Référence 5 : La formation doctorale est ouverte à l'international.

En 2020, le précédent rapport d'évaluation de l'ÉD pointait les éléments relatifs à l'ouverture à l'international de l'ÉD 3LA en ces termes :

« L'ÉD poursuit, d'autre part, une politique d'ouverture internationale : soutien aux déplacements, participation au dispositif permettant la venue de professeurs-invités, encouragement aux cotutelles et codirections (sans grand succès à ce jour toutefois : le pourcentage de cotutelles oscille entre 8 et 9) ».

L'ÉD 3LA a continué à faire du soutien financier à la mobilité, notamment à l'étranger, une priorité de sa politique budgétaire ; elle a encouragé la mise en place de cotutelles avec un pourcentage de 10, 6 % en 2023-2024, progression modeste, il est vrai, qui demande à être confortée. Ajoutons que pour la même année universitaire plus de la moitié des jurys de soutenance comportait un collègue étranger invité, soit 55, 5%. Sur les 35 soutenances concernées, le pourcentage de membres étrangers est de 1, 8% par jury.

- C1. La formation doctorale s'appuie sur des partenariats internationaux effectifs conclus pour son bénéfice, en cohérence avec les priorités définies par l'établissement.

La DQT 4-4a-9 correspond au nombre – en hausse – de financements étrangers pour réaliser une thèse dans la formation doctorale coordonnée par l'ÉD 3LA.

DQT 4-4a-9	Autres financements étrangers.	16	15	13	15	26
------------	--------------------------------	----	----	----	----	----

Ces financements étrangers se mettent en place lorsque les futurs doctorants/doctorantes, les encadrants/encadrantes et les unités de recherche ont validé la possibilité d'accomplir une thèse dans la région lyonnaise. De fait, c'est souvent par les réseaux d'Alumni propres à chaque unité de recherche via ses

encadrantes et encadrants que ces partenariats s'ancrent dans la durée et permettent des financements de thèses par les institutions étrangères.

La DQT 5-1 indique le nombre de doctorantes et doctorants ayant obtenu leur diplôme d'accès au doctorat à l'étranger ; ce chiffre relativement stable pour les années 2019-2023, accuse une légère baisse en 2023-2024 :

DQT 5-1	Nombre de doctorants internationaux (dont le diplôme antérieur le plus élevé a été obtenu à l'étranger).	77	87	80	77	67
---------	--	----	----	----	----	----

Cette baisse bien réelle peut s'expliquer de deux façons si l'on tient compte du fait qu'une très large proportion des doctorantes et doctorants de nationalité étrangère provient de pays situés en dehors de l'Union européenne. Or, la situation économique de plus en plus difficile de pays d'Afrique du Nord, d'Afrique centrale, d'Afrique de l'Ouest, du Moyen-Orient, par exemple, rend très complexe l'accomplissement d'un doctorat dans un pays à niveau de vie très élevé par comparaison.

La seconde explication est qu'en l'absence de politique d'établissement qui privilégie des supports CDU fléché à l'international, les étudiantes et étudiants étrangers qui ont les moyens économiques, viennent en France plus tôt, via Campus France, faire un Master dans une université lyonnaise.

- C2. La formation doctorale intègre des co-tutelles de thèse et des mobilités sortantes des doctorants, en s'appuyant sur les partenariats structurants conclus par les différents acteurs de son périmètre et sur des dispositifs de soutien financier

La DQT 5-2b (qui ne correspond pas à une requête ADUM) fait apparaître les faibles chiffres suivants pour les 5 années considérées par ce dae :

DQT 5-2b	Nombre de mobilités sortantes de doctorants.	9	7	12	4	9
----------	--	---	---	----	---	---

Pour 2019-2023, les mobilités étaient financées – ou non – par les programmes Idex (mais il faut indiquer une forte sous-déclaration de leurs mobilités par les doctorantes sur Siged - par exemple les mobilités liées aux cotutelles en cours n'apparaissent pas dans les extractions brutes).

Pour 2023-2024, les données ADUM reposent à nouveau sur du déclaratif, qui n'est pas forcément rempli de façon précise par les doctorantes et doctorants.

Faute d'avoir accès à des données fiables, le Bureau de 3LA s'est intéressé au récent dispositif MobiDoc de Lyon 2 dont le règlement a été approuvé par son CA le 28 avril 2023 : le candidat doit être accueilli par une structure étrangère pour partir en mobilité de 1 à 6 mois ; priorité est donnée aux doctorantes et doctorants de D1 à D4 et à celles et à ceux qui sont en cotutelle ou codirection. En 2022-2023, pour un seul appel en juin 2023, 14 mois de mobilité ont été offerts à 3 candidats pour Montréal, Barcelone et Fribourg. En 2023-2024, pour deux appels à concourir en octobre 2023 et avril 2024, 21 mois de mobilité ont été accordés à 6 candidats ou candidates pour les destinations suivantes : Le Caire, les États-Unis (X2), Buenos Aires, Montevideo, Genève.

- C3. L'internationalisation de la formation doctorale bénéficie des moyens et de l'apport des projets du PIA et de France 2030, ainsi que, le cas échéant, d'une alliance européenne

Ce critère est sans objet pour la formation doctorale coordonnée par l'ÉD 3LA. Il n'y a pas de financement spécifique de thèse via les PIA ou France 2030.

DOMAINE 2 : LES DISPOSITIFS DE FORMATION, D'ACCUEIL ET D'ENCADREMENT DES DOCTORANTS

Référence 6 : La formation doctorale définit les compétences visées et met en œuvre les contenus et les méthodes de formation adaptés pour développer et valoriser les compétences des doctorants.

- C1. La formation doctorale définit et met en œuvre les objectifs, les contenus et les méthodes de formation des doctorants, ainsi que les modalités de validation des compétences acquises par les doctorants dans le cadre d'une approche par compétences*.

Des textes de cadrages définissent clairement chacune des étapes relatives au parcours des doctorants depuis la phase initiale de conception du projet et de première inscription jusqu'à l'étape de la soutenance. Ces informations exhaustives définissent aussi bien les objectifs visés par la formation doctorale, les contenus et les méthodes de formation que les modalités d'évaluation qui en découlent. Le classement des rubriques est aligné sur les étapes chronologiques du parcours doctoral afin de garantir une orientation aisée au fil des besoins des doctorants. Les informations ainsi communiquées sont régulièrement actualisées et accessibles en ligne sur le site de l'École doctorale 3LA : <https://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article109>

Les exigences de formations, les modalités d'inscription, de suivi et d'évaluation font l'objet d'une attention particulière. Dans ce contexte, une distinction est établie entre les formations disciplinaires et les formations transversales. Les formations disciplinaires présentent l'intérêt de favoriser l'implication du doctorant dans le domaine de la recherche en valorisant l'assistance et la participation aux séminaires, journées d'études, colloques ou congrès. L'organisation de manifestations scientifiques figure au nombre des engagements effectifs et objectivement évaluables. Ces prises de responsabilités favorisent l'acquisition de compétences concrètes dans le secteur de la recherche et sont donc validées par la direction de thèse en tant que formation disciplinaire. Le nombre d'heures de formation disciplinaire exigé est de 80 heures sur l'ensemble du parcours doctoral. Les formations transversales garantissent l'acquisition de compétences en dehors du cadre strict de la discipline dont relève le sujet de thèse et assurent l'acquisition d'une culture commune de la recherche. 42 heures de formations transversales sont attendues au fil du parcours. La validation de ces formations relève exclusivement de l'École doctorale qui s'assure du suivi effectif de la formation. L'offre très ample de formation permet aux doctorants d'opter pour des contenus formatifs en lien avec leur domaine, leur projet, leur situation, leurs besoins concrets, ce qui rend l'étudiant acteur de sa formation et écarte toute démarche purement formelle consistant à accumuler des heures de formation dans une perspective exclusivement quantitative. L'approche de compétences spécifiques est naturellement intégrée à l'offre de formation proposée par les instances impliquées : ÉD 3LA, Coordination doctorale de Saint-Étienne, Université de Lyon, MSH Lyon Saint-Étienne, accessible sur la plateforme ADUM.

- C2. La formation doctorale est construite en cohérence avec les segments professionnels visés par les fiches RNCP* correspondant à son périmètre, dans une démarche de reconnaissance et d'usage du doctorat en tant que certification professionnelle.

La formation doctorale est étroitement en prise avec les segments professionnels visés par les fiches RNCP. Un intérêt particulier est porté sur ce point en veillant à ce que la formation proposée dans le cadre du parcours doctoral offre un ancrage étroit sur cet aspect. Ces formations permettent aux doctorants et futurs docteurs d'aborder le marché de l'emploi post-doctorat en ouvrant une diversité de champs professionnels où exercer leurs compétences, mais également de sensibiliser le doctorant à l'intérêt de verbaliser son expérience de la recherche afin de lui permettre de la valoriser dans la poursuite de sa carrière, de faire percevoir l'intérêt de tenir un carnet de thèse et démontrer que le parcours doctoral est constitué de multiples situations porteuses de compétences. Des ateliers spécifiques sont mis en place en fonction de l'année d'inscription. Pour chaque

année un atelier de 3 heures est prévu, en groupe d'un maximum de 15, pour assurer une progression sur les 3 années de doctorat :

- D1 : Se placer dans son réseau de chercheur débutant. Carte conceptuelle et carnet de thèse.
- D2 : Présenter, « pitcher », sa recherche doctorale pour en faire comprendre ses objectifs.
- D3 : Valoriser ses compétences issues du parcours doctoral, à partir de la fiche RNCP du Doctorat. L'année de la soutenance un travail spécifique est proposé sur l'élaboration d'un CV détaillé de référence pour constituer la base de la construction d'un CV adapté à une candidature précise.

Les doctorants accèdent à un catalogue des formations proposées par blocs de compétences RNCP. Ces blocs sont au nombre de 6 : (Bloc 1) Conception et élaboration d'une démarche de recherche et développement, d'études et prospective, (Bloc 2) Mise en œuvre d'une démarche de recherche et développement, d'études et prospective, (Bloc 3) Valorisation et transfert des résultats d'une démarche R&D, d'études et prospective, (Bloc 4) Veille scientifique et technologique à l'échelle internationale, (Bloc 5) Formation et diffusion de la culture scientifique et technique, (Bloc 6) Encadrement d'équipes dédiées à des activités de recherche et développement, d'études et prospective (Source : fiches RNCP : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000038200990/>)

- C3. La formation doctorale valorise les compétences acquises par les doctorants dans leur parcours de formation, en particulier à travers leurs travaux de recherche. Elle s'appuie notamment à cette fin sur la constitution de portfolios des doctorants.

La formation doctorale valorise les compétences acquises par les doctorants. Ainsi, afin d'en garantir la lisibilité, les compétences acquises par une activité de terrain et par le biais de la production scientifique sont répertoriées et enregistrées dans la perspective de la constitution d'un portfolio que le doctorant est amené à mettre régulièrement à jour afin de souligner l'intensité et la régularité de son implication scientifique. Le rapport annuel du CSI dont bénéficie chaque doctorant recense, dans la continuité du rapport établi par les membres du comité, l'ensemble de ces données. Un texte de cadrage relatif à l'organisation, à la composition et aux missions du CSI : <https://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article121> stipule que le comité doit veiller, entre autres choses, au point suivant : " que le/la doctorant·e est bien intégré·e au sein de son unité de recherche de rattachement, et qu'il/elle a la possibilité d'être partie prenante de la vie scientifique de cette unité (entre autres, présentation de son travail de thèse, participation aux séminaires, conférences, journées d'études et colloques organisés par l'unité)". L'annexe figurant en fin du rapport CSI est structurée comme suit :

Rapport du comité de suivi individuel de thèse - 2025

ANNEXE

Bilan cumulatif des activités du/de la doctorant-e correspondant à l'état actuel de son portfolio

Renseigner, sous forme de liste, les rubriques suivantes,
en mettant à jour les informations **avant l'entretien avec le Comité**

Réalisation du projet doctoral (étapes effectuées [*liste succincte et datée*], ajustements du calendrier + raisons) :

-

Formations transversales suivies et validées [préciser les intitulés et le nombre d'heures validé] :

Formation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique (obligatoire) : ☐ oui ☐ non

Autres (**42h obligatoires** pour l'ensemble de la durée de la thèse) :

-

Communications scientifiques [*dans l'ordre chronologique*] :

-

Articles et autres publications [dans l'ordre chronologique, selon les normes bibliographiques de la discipline] :

-

Valorisation scientifique (organisation de rencontres/colloques, participation à des salons, associations scientifiques, etc.) :

-

Autres activités scientifiques :

-

Missions complémentaires (organisation de rencontres/colloques, participation à des salons, associations scientifiques, etc.) :

Activités d'enseignement [*dupliquer autant que nécessaire le tableau ci-dessous*] :

Année

Établissement :		UFR :	
Niveau (L1, L2, L3, M1, M2)	Intitulé du cours (préciser s'il s'agit d'un TD ou d'un CM)	semestre	nombre d'heures équivalent TD

Autres activités (valorisation des résultats de la recherche, diffusion de l'information scientifique et technique)

[*dupliquer autant que nécessaire le tableau ci-dessous*] :

Année

Unité de recherche :	
Intitulé de la mission	nombre de jours

[Tapez ici]

Référence 7 : ~~Les doctorants et les candidats à l'habilitation à diriger des recherches (HDR) bénéficient de conditions d'admission et d'accueil communes et de qualité.~~

- C1. Les règles de recrutement des doctorants sont définies à l'échelle de l'école doctorale avec les unités de recherche et en associant leurs partenaires. Elles incluent notamment la politique de financement et les modalités de recrutement et d'admission des doctorants.

Les conditions requises afin d'obtenir l'autorisation pour une inscription en première année de doctorat sont définies à l'échelle de l'École doctorale. L'ensemble des démarches à effectuer et des documents à joindre à la demande (présentation du projet de recherche, charte, convention de formation, documents d'identité, Master 2) sont listés sur le site de l'ÉD 3LA : <https://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article105>.

Les candidats à une première inscription en Doctorat doivent avoir obtenu leur Master (ou un diplôme équivalent) dans un établissement de l'enseignement supérieur français ou étranger au minimum avec *mention Bien (dont 14/20 au moins à la soutenance du mémoire)*. Les directeurs de recherche apportent également leur soutien au futur doctorant dans ces démarches. En outre, les directeurs adjoints de l'ÉD sont régulièrement sollicités à ce sujet. Les dossiers ainsi constitués sont étudiés par la commission doctorale qui se réunit à deux reprises au cours du premier semestre (début octobre et fin novembre). Chaque directeur adjoint est chargé de présenter les demandes relatives à l'établissement qu'il représente. L'ensemble des membres dispose d'un document de synthèse envoyé en amont de la réunion, qui rassemble l'intégralité des demandes enregistrées. Un avis est alors transmis à l'auteur de la demande. La commission doctorale a été instaurée en juin 2016. Elle est composée des membres du Bureau et des représentants des unités de recherche associées à l'École doctorale. Elle effectue ses travaux sous la présidence du directeur de l'École doctorale. La représentation de l'ensemble des unités de recherche au sein de la commission doctorale favorise l'homogénéité des pratiques.

- C2. ~~Les règles d'admission et d'inscription des candidats à l'habilitation à diriger des recherches (HDR) sont définies à l'échelle de l'école doctorale avec les unités de recherche qui lui sont rattachées, ou bien à l'échelle de l'établissement en associant l'école doctorale et les unités de recherche.~~

Les inscriptions à l'habilitation à diriger des recherches ne relèvent pas de l'École doctorale.

- C3. Les modalités d'accueil des doctorants au sein de l'école doctorale et des unités de recherche qui lui sont rattachées sont définies collégalement entre celles-ci. Elles tiennent compte de la diversité des publics accueillis.

Le travail mené en commun, la participation des représentants des différentes unités de recherche au sein des instances de l'École doctorale ainsi que le règlement intérieur adopté par son Conseil sont les garants du traitement homogène des doctorants tout au long de leur parcours doctoral.

Les textes en vigueur tiennent également compte de la diversité des publics accueillis, sans provoquer de fracture en matière de modalités d'accueil. En effet, l'identité affichée en Lettres, Langues, Linguistique et arts conduit logiquement à l'intégration de profils spécifiques en lien avec le périmètre 3LA. Les situations les plus récurrentes recensées parmi les doctorants sont les suivantes : doctorants titulaires d'un M2 et également lauréats des concours de recrutement de l'Éducation Nationale, doctorants expérimentés dans un secteur d'activité en lien direct avec le domaine artistique et généralement avec le sujet de thèse retenu, doctorants musiciens, doctorants étrangers.

Des aménagements sont donc adoptés en fonction de ces situations précises. Les doctorants qui mènent leur travail de recherche parallèlement à une activité d'enseignement dans le secondaire en tant que professeurs certifiés ou professeurs agrégés bénéficient d'une dispense de formation transversale et disciplinaire afin de combiner harmonieusement activité professionnelle et activité de recherche. Ce principe obéit également à la volonté affichée de l'École doctorale de reconnaître et de valoriser l'acquisition d'expérience pratique et

concrète des doctorants. Les doctorants artistes sont également concernés par ce dispositif de validation d'acquis à partir d'une expérience professionnelle en lien avec le domaine artistique (production artistique régulière, expositions, expertises). Les doctorants provenant d'une école d'art voient leur dossier étudié en vue de la reconnaissance d'une équivalence de Master lorsque l'école d'art dont ils sont issus ne délivre pas ce diplôme. Ils peuvent en outre opter pour un parcours pratique en alternance. Une part de leur parcours doctoral se déroule en ce cas au sein d'une entreprise comme par exemple le Festival lyrique d'Aix-en-Provence (bourse CIFRE). Cette modalité de recherche pratique présente de multiples intérêts : professionnalisation de la formation, constitution de réseaux, prise en compte de la spécificité du champ de recherche, lien avec le tissu entrepreneurial de la région.

Un parcours Recherche et pratique est également prévu pour les doctorants artistes musiciens. Un partenariat établi avec le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Lyon constitue la base de ce travail de conserve. Les frais d'inscription sont partagés dans la mesure où le doctorant verse alternativement les frais relatifs aux droits d'inscription à l'université de rattachement (Lyon 2 ou l'UJM de Saint-Etienne ou l'ÉNS de Lyon) et au conservatoire. Les modalités de soutenance sont également adaptées. Elles consistent à associer la phase de soutenance à une phase pratique adoptant la forme d'une performance musicale.

Enfin, les étudiants étrangers, tout comme les autres, peuvent déposer devant le Conseil de l'École doctorale une demande dérogatoire d'autorisation à rédiger en langue étrangère : <https://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article142>, à condition que la demande dûment motivée par la doctorante ou le doctorant, la direction de thèse et de l'unité de recherche réponde à des critères scientifiques. De 5 doctorants en 2019-2020, ils sont 9 en 2023-2024 à rédiger leur thèse en langue étrangère, principalement l'anglais.

- C4. Les doctorants bénéficient de ressources numériques et d'espaces physiques au sein de l'école doctorale, de l'unité de recherche ou de l'établissement pour mener à bien leurs travaux individuels et collectifs.

Les doctorants, considérés comme membres à part entière de l'unité de recherche dont ils relèvent, bénéficient à ce titre de conditions de travail favorables à la réalisation de leurs travaux individuels. L'accès de droit à la structure des laboratoires facilite les échanges ainsi que la mise en place d'une dynamique de recherche qui contribue à l'intégration pleine et entière des doctorants. Les bibliothèques de l'unité de recherche et de l'université sont accessibles en permanence. Le service de prêt entre universités est un outil précieux auquel les doctorants peuvent recourir. Un bureau des doctorants est également placé à leur disposition au sein des unités de recherche et les ressources numériques sont à leur disposition.

Ces dispositifs ne sont pas mis en place dans la structure même de l'École doctorale qui ne dispose que d'un seul bureau partagé entre la direction des ÉD 483, 484 et 485 portées par l'université Lyon 2.

Référence 8 : Les doctorants et les candidats à l'HDR bénéficient d'un encadrement et d'un accompagnement de qualité permettant le bon déroulement de leurs travaux de recherche.

- C1. Les règles et les modalités de suivi et d'encadrement des doctorants sont définies, en tenant compte des principes de l'intégrité scientifique, au sein de l'école doctorale et des unités de recherche, et en associant leurs partenaires.

Les règles et les modalités de suivi et d'encadrement intègrent la prise en compte des principes de l'intégrité scientifique. Les directeurs de thèses veillent au respect scrupuleux de ces principes. Cet aspect est également souligné avec insistance lors de la réunion plénière organisée à l'occasion de la rentrée officielle de l'École

doctorale le troisième mercredi de janvier. Le suivi obligatoire du module de formation sur l'éthique de la recherche contribue à cette sensibilisation des jeunes chercheurs. Les thèses déposées dans le contexte d'une demande d'autorisation de soutenance sont accompagnées du rapport délivré par le dispositif anti plagiat *Magister Compilatio*. Le passage par ce filtre se révèle efficace puisqu'une demande concrète de soutenance a été rejetée pour non-respect des principes fondamentaux d'intégrité scientifique. Le bilan annuel dressé par le CSI ainsi que la fiche bilan remplie par le doctorant et son encadrant permettent de s'assurer du suivi effectif de la formation sur l'éthique de la recherche. Par ailleurs, l'université Lyon 2 et l'université Lyon 3 ont mis en place un référent d'intégrité scientifique (RIS). Le développement de la culture de l'intégrité scientifique se traduit par une série d'actions pilotées aussi bien par Lyon 2 (<https://www.univ-lyon2.fr/recherche/presentation/ris>) que par Lyon 3 (<https://www.univ-lyon3.fr/integrite-scientifique-1>).

Pour prendre un exemple, cette culture se traduit à Lyon 3 par une pluralité d'actions :

- Mise en place d'une cellule dédiée (réseau CADOR) pour la gestion des données de recherche (traçabilité et reproductibilité) (printemps 2022)
 - Formations annuelles à l'IS pour les directeurs de thèse et membres de Comités de suivi individuel (CSI) (depuis 2022)
 - Rappel des principes de l'IS dans les appels à projet internes : missions de terrain, appels à publication (depuis 2022)
 - Renforcement de la formation des membres de Comités de sélection afin de les sensibiliser aux bonnes pratiques en matière de recrutement et aux risques liés aux potentiels liens et conflits d'intérêt (depuis 2022)
 - Mise en place du serment du doctorant (janvier 2023)
 - Participation de la RIS et de la référente déontologue à l'élaboration des lignes directrices pour la codirection ou pour le co-encadrement de thèse pour vote en Commission Recherche (en 2023)
 - Réflexion au sein d'un groupe de travail (GT), dans le cadre de la certification HRS4R, sur la façon la plus pertinente de former les enseignants-chercheurs à l'IS et à ses enjeux (2024)
 - Mise en place, en lien avec le Référent plagiat de l'établissement, d'un GT chargé de réfléchir à un plan de prévention du plagiat et de la fraude (utilisation non autorisée de l'IA générative) dès le niveau Master et Licence (2024)
 - Financement systématique de la RIS permettant sa participation régulière aux colloques sur l'IS ou réunions de l'OFIS et du RESINT.
- C2. Les règles et les modalités de suivi et d'accompagnement des candidats à l'HDR sont définies, en tenant compte des principes de l'intégrité scientifique, à l'échelle de l'école doctorale et des unités de recherche, ou bien à l'échelle de l'établissement, en associant l'école doctorale et les unités de recherches.

Le suivi et l'accompagnement des HDR ne relèvent pas de l'École doctorale.

- C3. La composition et le fonctionnement des comités de suivi individuels (CSI) sont conformes aux dispositions réglementaires. La mise en œuvre effective est assurée par l'école doctorale en lien avec les unités de recherche qui lui sont rattachées.

La composition des CSI ainsi que la définition des missions du comité et le déroulé de l'entretien ont fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des intervenants. Un travail collectif avec les trois écoles doctorales portées par Lyon 2 (3LA, ScSO et EPIC) a débouché sur une proposition de texte de base adapté, dans un second temps, par rapport aux spécificités de l'ÉD 3LA puis validé par un vote du Conseil. Le nouveau fonctionnement des CSI est conforme aux dispositions réglementaires, dispositions ayant servi de base à la rédaction du nouveau texte de cadrage relatif aux CSI. La mise en œuvre de ces modalités incombe aux unités de recherche. Toutefois, le Conseil de l'école doctoral procède à une vérification annuelle afin de garantir la conformité

réglementaire de la structure des CSI. En effet, la composition de la totalité des CSI est transmise par les unités de recherche à l'École doctorale qui valide le CSI ou demande que la composition en soit reconsidérée.

Les informations relatives aux CSI sont connues des doctorants qui disposent sur le site de l'école doctorale d'informations facilement accessibles (<https://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article121>) et qui déterminent **Les missions du CSI** dont il est précisé

"- qu'il dispose de tous les éléments nécessaires relatifs à l'avancement de la thèse, afin d'apprécier son déroulement en fonction du projet de thèse défini dans la convention individuelle de formation et de ses inflexions et évolutions éventuelles dans les années suivantes ;

- qu'un nombre suffisant de rencontres ont effectivement eu lieu, au cours de l'année écoulée, entre le/la doctorant.e et son/sa directeur/trice de thèse, et qu'aucun conflit ou contentieux, de quelque nature qu'il soit (en particulier harcèlement sexuel ou moral, détournement des résultats de recherches relevant de la propriété intellectuelle, défaut d'encadrement), n'a surgi entre les deux parties impliquées ;

- que le/la doctorant.e est bien intégré.e au sein de son unité de recherche de rattachement, et qu'il/elle a la possibilité d'être partie prenante de la vie scientifique de cette unité (entre autres, présentation de son travail de thèse, participation aux séminaires, conférences, journées d'études et colloques organisés par l'unité) ;

- que le/la doctorant.e satisfait par là même à ses obligations décrites dans le **règlement concernant les formations** : celles dites « transversales » comme celles dites « disciplinaires » ;

- que ces activités scientifiques, ainsi que les publications qui en découlent, correspondent bien, d'un point de vue qualitatif et quantitatif, aux attendus formulés par la (les) section(s) du CNU dont relève la thèse.

Sur tous ces points, le comité a toute latitude pour formuler des recommandations dont la teneur est indiquée dans le rapport rédigé à la suite de l'entretien. Le comité doit en particulier mettre l'accent, dans ce rapport, sur toute difficulté observée qui serait de nature à ralentir ou entraver le déroulement normal du travail de thèse tel qu'il est décrit dans la convention individuelle de formation".

La composition du CSI :

"- Chaque année, l'unité de recherche veille à la composition nominative des CSI et transmet la liste à l'ÉD pour validation.

- Chaque CSI est composé d'au moins deux personnes, hors doctorant.e, directeur.trice et co-directeur.trice de thèse.

- Directeur.trice de thèse (éventuellement co-directeur.trice de thèse) et doctorant.e suggèrent à la direction de l'unité un premier membre spécialiste de la discipline, dans la mesure du possible, extérieur à l'établissement d'inscription du/de la doctorant.e. Le membre extérieur spécialiste pourra siéger dans le jury de soutenance de la thèse mais ne pourra pas être rapporteur.

- Le laboratoire, en accord avec le/la directeur.trice de thèse et le/la doctorant.e, suggère un second membre non spécialiste, extérieur au domaine de recherche du travail de la thèse. Ce membre peut appartenir à l'unité. Ce membre préside le CSI.

- Les membres du CSI doivent être titulaires d'un doctorat (sauf exception, validée par l'unité et l'ÉD, sur la base d'une expertise scientifique reconnue dans le champ académique ; nb : les membres ne peuvent pas être doctorant.es). Les émérites peuvent être membres de CSI.

- Il y a au moins un membre HDR parmi les membres du CSI.

- Dans la mesure du possible, la composition du comité de suivi individuel reste constante tout au long du doctorat".

La mise en œuvre du CSI :

"- Le CSI peut se tenir en présentiel ou en visioconférence.

- En D1, les directions de thèse et d'unité assistent le/la doctorant.e dans la prise de contact avec les membres de son CSI.

- A partir de la D2, l'organisation de la réunion annuelle du CSI est à l'initiative du/de la doctorant.e (qui pourra solliciter l'unité en cas de difficulté) selon le calendrier fixé par l'unité. Nb : la composition du CSI peut évoluer à la demande du/de la doctorant.e, en cas de besoin et/ou en cas de difficultés rencontrées les années précédentes.

- Le CSI se tient en trois étapes, comme établi dans l'arrêté : présentation et discussion des avancées de la thèse sans le(s) encadrant.e(s), échanges avec la direction sans le.la doctorant.e, échanges avec le.la doctorant.e sans la direction de thèse. Dans cette dernière étape de l'entretien, le comité sera particulièrement vigilant à repérer toute forme de conflit, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissement sexiste.
- L'échange se fait sur la base d'une annexe transmise en amont par le.a doctorant.e récapitulant les activités scientifiques depuis le début du doctorat (séminaires suivis, formations doctorales suivies, communications, publications, enseignements,...).
- L'entretien donne lieu à un rapport, écrit et signé par les membres du comité hors direction de thèse et doctorant.e. Ce rapport émet des « recommandations » (cf. Arrêté) et notamment un avis favorable, réservé ou défavorable à la réinscription. Il est ensuite transmis par le.la président.e au / à la doctorant.e, au directeur / à la directrice de l'unité, charge pour le.la doctorant.e de le déposer sur son compte ADUM. En cas de soupçon de conflit, de discrimination ou de harcèlement repéré par le comité, le.la président.e du CSI ne transmet pas le rapport et saisit immédiatement la direction de l'ÉD".

- C4. Les doctorants bénéficient de dispositifs de soutien pour mener et valoriser leurs travaux de recherche. Ces dispositifs incluent les conditions matérielles et financières nécessaires pour la réalisation du doctorat.

La valorisation des travaux de recherche des doctorants est favorisée par un contact régulier avec les encadrants auxquels les jeunes chercheurs s'adressent pour obtenir des conseils d'ordre méthodologique et également scientifique. Ce soutien adopte la forme d'échanges et d'entretiens en distanciel ou en présentiel selon un rythme fixé par les avancées concrètes du doctorant, mais également en fonction des difficultés rencontrées. Les bilans annuels permettent de mesurer l'importance de ce type de rencontres assimilables à des permanences de soutien des encadrants au service des doctorants. Sur un plan purement matériel, il est à signaler que les unités de recherche favorisent l'accès aux ressources par le biais de procédures déjà relevées (ressources numériques, ordinateurs, bibliothèques, bureau des doctorants, espace dédié), ce à quoi vient s'ajouter un soutien financier impliquant aussi bien les unités de recherche que l'école doctorale, idéalement à parts égales. Ce soutien est accordé pour l'organisation de manifestations scientifiques et également pour la participation des doctorants à une activité scientifique en France ou à l'étranger. Les demandes de soutien pour l'organisation d'une manifestation scientifique sont adressées au directeur de l'école doctorale qui soumet le dossier aux membres du Bureau. Après consultation des différentes pièces jointes à la demande (formulaire, présentation de l'objet de la manifestation, descriptif, programme et budget), la décision de soutien et le montant de l'aide octroyée sont communiqués aux organisateurs. La démarche est comparable dans le cas d'une demande de soutien pour mobilité. Ce dispositif d'aide favorise la réalisation de missions de recherche et de séjours de recherche sur le terrain, la participation à des manifestations scientifiques.

Les deux formulaires de demande de soutien financier sont reproduits ci-dessous :

1€

UNIVERSITÉ DE LYON



DEMANDE DE SUBVENTION
POUR L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION SCIENTIFIQUE

À adresser au directeur de l'ED
P.Meunier@univ-lyon2.fr

Rappels : l'École doctorale ne prendra en compte que les demandes

- qui émanent de doctorant-es ayant mené à terme leur inscription pédagogique et administrative, et figurant sur les listes de l'ED ;
- qui s'inscrivent dans le cadre d'un cofinancement avec, *au moins*, une unité de recherche ;
- qui comportent tous les éléments demandés ci-dessous.

Informations synthétiques

Nom de l'organisateur/trice :	
Contact (adresse électronique) :	@
Nature de la manifestation :	☐ journée d'études ☐ colloque
Intitulé de la manifestation :	
Lieu de la manifestation :	
Date de la manifestation :	
Montant demandé à l'ED 3LA :	

<i>Réservé au bureau de l'ED</i>	
Avis de l'ED :	☐ Favorable ☐ Défavorable
Commentaire :	
Montant accordé par l'ED 3LA :	

1. Lettre exposant l'objet de la manifestation et l'implication des doctorant-es qui déposent la demande
2. Descriptif de la manifestation / appel à communications relatif à cette manifestation

Descriptif court de la manifestation (*une dizaine de lignes*) suivi de l'indication des contacts. [NB : ce descriptif est destiné à être mis en ligne sur le site de l'ED si la manifestation bénéficie de son soutien financier.]

3. Programme (éventuellement prévisionnel) de la manifestation indiquant les noms et affiliations de chaque participant·e

4. Budget prévisionnel global de la manifestation

Dépenses prévues				Recettes prévues	
Nature	Montant unitaire	Nombre	Montant total	Nature	Montant
Déplacement (<i>préciser le trajet et le mode de locomotion</i>)				Droits d'inscription (<i>facultatif</i>)	
				__ inscriptions à __ €	
				__ inscriptions à __ €	
				Subventions (<i>préciser si elles sont obtenues</i>)	
Hébergement (<i>préciser le statut des bénéficiaires</i>)				ED 3LA	
Réception (repas, pauses café, etc.)					
Frais de communication (affiches, reprographie, etc.)					
Total des dépenses				Total des recettes	

2ème formulaire

Demande de contribution financière aux frais de déplacement

À remplir par les étudiant-es en DOCTORAT le **plus tôt possible avant le départ**.

A envoyer à la direction de l'ED 484-3LA : p.meunier@univ-lyon2.fr

NOM :		Prénom	
Adresse personnelle :		TEL :	
ED :		Laboratoire :	

Objet de la mission :

Lieu de la mission :

Pays :

Ville :

Dates de la mission :

Départ :

Arrivée :

Montant de la demande de prise en charge

(Prendre l'information auprès d'agences de voyage, d'hôtels, de l'organisateur du colloque ou séminaire) :

Frais de	Mode	Prix
Transport	☐ Voiture personnelle	€
	☐ Train	€
	☐ Avion	€
Nuitées : Si frais avancé par l'étudiant.e : 70€ (France, si réservé par le laboratoire: Paris : 150€ Villes chef-lieux des Académies et Métropole du Grand Paris : 120€ Autres villes : 90€	☐ Hôtel	€
	☐ Résidence Universitaire	€
Repas, sur présentation factures : Totalité de territoire métropolitain : 20€	☐ Restaurant	€
	☐ Restaurant administratif	€
Inscription colloque	☐ Oui	€
	☐ Non	€
Autres (préciser) :		€
TOTAL		€

Date de la demande :

Nom du laboratoire :

Nom du / de la Directeur/trice de Laboratoire :

Signature Directeur/trice du laboratoire :

Montant accordé par le laboratoire :

 €

Nom de l'Ecole Doctorale :

Décision Directeur/trice de l'ED : ☐ Accord pour une prise en charge à hauteur de :

 €

☐ Prise en charge non accordée

Motif :

Nom du / de la Directeur/trice de l'ED :

Signature Directeur/trice de l'ED:

- C5. Les dispositifs d'encadrement des doctorants ~~et d'accompagnement des candidats à l'HDR~~ intègrent des mesures en faveur de la promotion des bonnes pratiques, de la lutte contre les discriminations et les stéréotypes, ainsi que de la prévention des conflits et du harcèlement.

La refonte du texte relatif aux missions et aux modalités d'organisation du CSI reflète la vigilance de l'École doctorale autour de la question des bonnes pratiques, de la lutte contre les discriminations et les stéréotypes. Une attention particulière est portée sur la prévention des conflits et les risques de harcèlement. Les étapes à partir desquelles est structuré l'entretien mené dans le cadre du CSI en attestent. En effet, le CSI se déroule en trois étapes, comme établi dans l'arrêté. La première étape est consacrée à l'avancée des travaux de thèse. Le deuxième volet adopte la forme d'un échange entre le CSI et la direction. La dernière partie est un échange avec le doctorant sans la direction de thèse. Lors de cette dernière étape, les conditions sont réunies afin de repérer des disparités de ressenti, des tensions ou conflits entre doctorant et direction, mais également d'éventuels comportements relevant d'agissements sexistes, de formes de discriminations voire de harcèlements moral ou sexuel. Voir le lien au niveau de la COMUE de Lyon : [HTTPS://MASANTE.UNIVERSTE-LYON.FR/STOP-VIOLENCES/](https://MASANTE.UNIVERSTE-LYON.FR/STOP-VIOLENCES/)

Par ailleurs, chaque établissement propose une structure spécialement consacrée aux différentes sortes de violences et de discriminations. Les doctorants, au même titre que l'ensemble des étudiants et des personnels, peuvent solliciter l'intervention et la médiation de ces dispositifs s'ils en ressentent le besoin. Un VP est spécifiquement en charge des questions de parité et discrimination à l'université Lyon 3. Dans ce domaine, un plan d'action égalité est accessible en ligne (https://www.univ-lyon3.fr/medias/fichier/plan-action-egalite-web_1727962191640-pdf). Une adresse est à la disposition non seulement des doctorants et doctorantes mais aussi des membres du personnel : DISCRIMINATIONS@UNIV-LYON3.FR

Les étudiants de l'ÉNS peuvent s'en remettre au dispositif Mission égalité qui, après réception d'un signalement, saisit la Cellule Action (<https://www.ens-lyon.fr/lecole/nos-engagements/lutte-contre-les-discriminations-et-les-violences>). Les démarches à adopter sont exposées dans un guide bilingue qui recense, en outre, des numéros d'urgence (https://www.ens-lyon.fr/sites/default/files/2024-03/Livret_A5_VSS.pdf). Il existe un formulaire de signalement des VSS en français et en anglais, ainsi que l'adresse suivante : SIGNALEMENT.VIOLENCES.DISCRIMINATIONS@ENS-LYON.FR

L'université Jean Monnet dispose d'une cellule d'alerte et de lutte contre les violences et les discriminations (<https://bienvenuealujm.univ-st-etienne.fr/fr/mes-aides/cellule-d-alerte.html>). Il existe aussi une adresse à l'attention des doctorants et doctorantes, des étudiants et étudiantes, et de tous les membres du personnel : CELLULE.ALERTE.UJM@UNIV-ST-ETIENNE.FR

L'université Lyon 2 affiche également un fort engagement en matière de lutte contre les différentes formes de violence, harcèlement, discrimination et sexisme (<https://www.univ-lyon2.fr/universite/engagements/lutte-contre-toutes-les-formes-de-discrimination>). Spécifiquement pour les étudiants et étudiantes, doctorants et doctorantes : [HTTPS://DISCRIMINATION.UNIV-LYON2.FR/](https://DISCRIMINATION.UNIV-LYON2.FR/)

- C6. Les règles et les critères de soutenance des thèses de doctorat sont définis au sein de l'école doctorale avec les unités de recherche, en associant leurs partenaires. Ils visent à vérifier la production de connaissances nouvelles et à garantir la qualité du doctorat. Ils peuvent inclure des conditions incitatives à la production scientifique en amont de la soutenance.

Les critères de soutenance sont définis au sein de l'École doctorale et sont basés sur l'interaction étroite entre direction, unité de recherche et l'ÉD 3LA. Dans le but de s'assurer de la qualité et de l'apport novateur de la recherche conduite tout au long du parcours doctoral, une succession d'avis est sollicitée dans la perspective de la soutenance de thèse. Le directeur donne dans un premier temps son accord pour le dépôt de demande de soutenance. Les pré-rapporteurs émettent à leur tour un avis commenté. Les deux avis doivent être favorables pour que la procédure suive son cours. La soutenance sera autorisée après vérification de la validation de l'intégralité de la formation doctorale par l'ÉD. Les doctorants sont largement incités à s'intégrer dans les activités organisées par le laboratoire de rattachement dont ils relèvent. L'implication des doctorants est recensée et vérifiée à l'occasion du bilan annuel exposé dans la fiche-bilan examinée par la Commission doctorale, en particulier lorsqu'une réinscription dérogatoire est demandée.

Fiche bilan de l'année 20...-20... (Niveau D...)

Ce document est à remplir (doctorant-e et directeur/trice en concertation), à signer et à déposer au format pdf* dans la base ADUM avant le 15 octobre de l'année d'inscription.

NOM, Prénom du/ de la doctorant-e	Demande de réinscription dérogatoire : ☐ oui ☐ non			
	N° d'étudiant-e			
Directeur/trice, codirecteur/trice cotuteur/tutrice	Établissement	☐ Lyon 2	☐ Lyon 3	☐ UJM ☐ ENS
	Établissement de cotutelle			
Unité de recherche de rattachement				
Titre de la thèse				
Thèse effectuée	☐ à temps complet		☐ à temps partiel	
	Financement (contrat, autre) : ☐ oui ☐ non		Nature de l'emploi :	
	Préciser :		Nombre d'heures hebdomadaires :	

Partie à remplir par le/la doctorant-e

Travaux accomplis (thèse, autres) :

Nombre de pages rédigées depuis le début de la thèse		
Heures de <i>formations transversales</i> validées (42h obligatoires)	au cours de cette année : ____h	
	depuis le début de la thèse : ____h	ou ☐ dispense
Formation à l'éthique de la recherche	☐ pas encore suivie	☐ validée ☐ dispense

Partie à remplir par le(s) (co)directeur/trice(s) de thèse :

Nombre de rencontres pendant l'année		
Heures de <i>formations disciplinaires</i> validées (80h obligatoires)	au cours de cette année : ____h	
	depuis le début de la thèse : ____h	ou ☐ dispense

Appréciation, avancement des travaux :

Nombre de pages relues depuis le début de la thèse		Année ou date prévue pour la soutenance (à partir de D3)	
---	--	---	--

En cas de demande de réinscription dérogatoire, veuillez remplir également la page suivante.

Date et signature(s), (co)directeur/trice(s) de thèse :	Date et signature, doctorant-e :

Nom du/de la doctorant-e :

Fiche-bilan de l'année 20__-20__ (D__)

Demande de dérogation (année D5 et au-delà)

Partie à remplir par le/la doctorant-e

Problèmes rencontrés expliquant la demande de réinscription dérogatoire :

Calendrier prévisionnel pour l'année à venir	
	Objectifs et tâches prévues :
de septembre à novembre	
de décembre à février	
de mars à mai	
de juin à août	

Partie à remplir par le(s) (co)directeur/trice(s) de thèse :

Avis concernant la réinscription dérogatoire

☐ très favorable

☐ favorable

☐ réservé

☐ défavorable

Avis motivé :

- C7- Les règles et les critères de soutenance des HDR sont définis à l'échelle de l'école doctorale et des unités de recherche, ou bien à l'échelle de l'établissement en associant l'école doctorale et les unités de recherche.

Les soutenances d'HDR ne relèvent pas de l'école doctorale.

Référence 9 : Les dispositifs de la formation doctorale sont adaptés aux doctorants internationaux.

- C1. La formation doctorale inclut des dispositifs de soutien à la préparation et au développement de la mobilité entrante et sortante des doctorants.

Un dispositif de soutien à la mobilité est mis en place à destination des doctorants désireux de participer à un projet interuniversitaire, de développer une pratique de terrain, d'accéder à des archives ou de participer à une manifestation scientifique. Cet engagement de l'École doctorale contribue au développement de la mobilité entrante ou sortante. Le formulaire de demande de soutien financier pour mobilité est intégré ci-avant (domaine 2, référence 8, C4). L'École doctorale peut accorder un soutien à hauteur de 300 euros pour une mobilité en France et jusqu'à 600 euros pour un déplacement à l'étranger.

Afin d'accueillir dans les meilleures conditions les doctorants étrangers et de veiller à leur parfaite intégration au sein l'unité de recherche, de l'école et du dispositif de formation, une formation en renforcement linguistique du français est accessible au CIEF (Centre International d'Études Françaises) à l'université Lyon 2 : Français langue étrangère, niveaux intermédiaire et confirmé.

Les doctorants et jeunes docteurs peuvent bénéficier du dispositif MOBIDOC administré par l'Agence Nationale de la Promotion de la Recherche scientifique (ANPR). La structure favorise la mobilité des doctorants et des jeunes docteurs dans un environnement professionnel et se fixe l'objectif de soutenir les doctorants et post-doctorants dans l'acquisition d'une expérience pratique de terrain, dans leur parcours d'insertion professionnelle, dans la recherche de partenariats.

Parmi les modalités mises en œuvre dans le cadre de l'intégration des doctorants issus de la mobilité entrante et en provenance de pays non francophones, une demande exceptionnelle de rédaction dans une autre langue que le français peut être déposée, au plus tard en D3, auprès de l'École doctorale qui émet un avis après étude de la demande par les 26 membres de son Conseil.

En outre, si le doctorant a effectué un séjour d'au moins un trimestre hors de France, si le jury de soutenance inclut un enseignant chercheur issu d'une université étrangère, et si une partie de la soutenance se déroule dans une autre langue que le français, un supplément au diplôme est délivré pour la reconnaissance de la mobilité internationale.

- C2. La formation doctorale inclut des enseignements en langue étrangère, en appui à son internationalisation.

Afin de promouvoir la dimension internationale de la recherche, un module spécifique de 21 h a été mis en place (English for scientific communication : SciCom) sous l'égide d'une collègue de langue maternelle anglaise, dont les objectifs et les modalités de mise en œuvre sont reproduits ci-après :

- "Ce module a pour but de préparer les doctorant.e.s aux différentes étapes menant à une communication orale en anglais dans un colloque international, en leur donnant des outils concrets pour améliorer la qualité de leur anglais académique. Au cours d'ateliers de mise en situation, les participant.e.s s'entraîneront à communiquer à l'écrit et à l'oral dans des situations réelles définies par chacun.e en fonction de sa discipline et de son sujet de recherche. Les points suivants seront abordés :
- Se présenter et parler de son sujet de recherche en anglais à des collègues internationaux
- Maîtriser le vocabulaire et les codes des conférences scientifiques en anglais
- Identifier une conférence internationale pertinente pour sa recherche
- Rédiger une proposition de communication et comprendre le processus d'évaluation
- Préparer un diaporama ou un poster pour accompagner sa présentation et anticiper les problèmes techniques
- Préparer une intervention orale en vérifiant en amont et répétant sa prononciation, accentuation, et intonation
- Répondre aux questions du public
- Cette formation n'est pas un cours de remise à niveau en anglais et s'adresse à des doctorant.e.s ayant déjà un niveau de langue intermédiaire ou avancé (niveau B2 ou plus)".

D'autres formations axées sur la maîtrise de l'anglais en tant que langue de communication favorisant l'insertion au sein d'une équipe internationale ou la prise de parole lors d'une manifestation scientifique sont également envisagées. Tel est le cas de la formation intitulée *Comfortable speaking* dont l'objectif est de renforcer la confiance des apprenants lorsqu'ils s'expriment en anglais à l'oral. Le niveau intermédiaire est requis (21 h).

- C3. La formation doctorale inclut des formations assurées partiellement ou entièrement à distance, et s'appuie sur les outils numériques de diffusion et d'enseignement, en particulier pour favoriser l'accès des publics distants, dont les doctorants en mobilité internationale ou sur terrain d'étude.

La diversité des profils de doctorants inscrits en 3LA conduit à la mise en place de dispositifs permettant de faciliter le suivi de la formation dans tous les cas de figure. Ainsi, le soutien de l'École doctorale à la mobilité dans le cadre de séjours de recherche, d'études sur le terrain ou de cotutelles s'accompagne d'une offre de formation pouvant être à la fois suivie et validée à distance. Les doctorants éloignés pour les besoins de leur recherche personnelle, pour participation à un projet collectif international ou résidant à l'étranger sont ainsi en mesure d'accéder à l'offre de formation de l'ÉD dont ils peuvent répartir les contenus à leur guise. La formation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique, *Comfortable speaking*, *SciCom* sont des exemples de formations conçues et entièrement dispensées sous forme de modules en distanciel. C'est également le cas de *Ma thèse en mode projet*, *Doctorat et poursuite de carrière*, *La science ouverte*, *Se former pour enseigner dans le supérieur* qui figurent dans le catalogue de l'UdL.

DOMAINE 3 : LE PARCOURS DES DOCTORANTS DE LA FORMATION DOCTORALE

Référence 10 : La formation doctorale veille à son attractivité, ainsi qu'à la qualité de son recrutement.

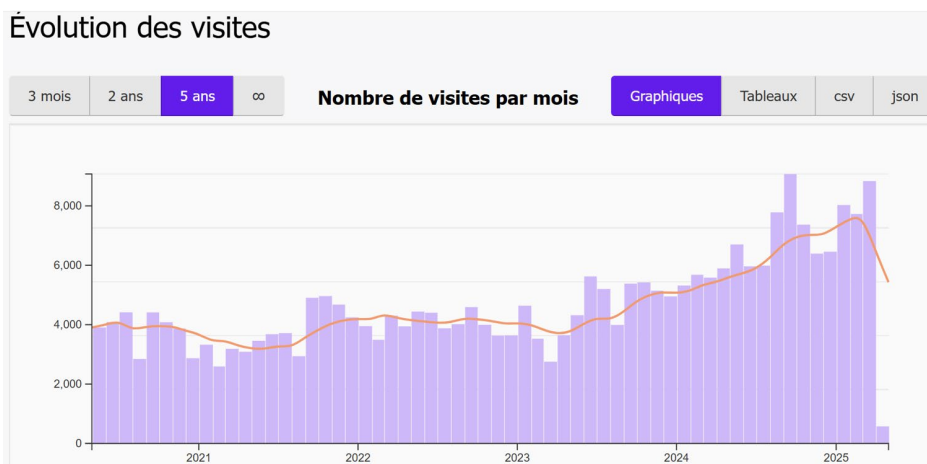
- C1. Les dispositifs d'information sur la formation doctorale mis en place par l'école doctorale, par les unités de recherche et/ou par l'établissement, ainsi que les dispositifs de financement mis en place dans son périmètre contribuent à sa visibilité et à son attractivité.

L'École doctorale 3LA bénéficie d'un site numérique de qualité. Sa page d'accueil propose sept rubriques qui identifient les principaux besoins des étudiants et étudiantes concernés :

- Parcours doctoral
- Formations
- Financements
- Informations pratiques et textes réglementaires
- Vie de l'ÉD
- Associations
- Annuaire et thèses de l'ÉD.

Cette page d'accueil présente également un Vade Mecum et une FAQ qui se veulent être clairs et utiles. Les identifications des trois types de financement pour les doctorats sont clairement définies : les contrats doctoraux établissement, les contrats doctoraux fléchés (Labex ou Région), les contrats doctoraux handicap. Le site est régulièrement actualisé par le directeur de 3LA, en particulier pour intégrer au fur et à mesure les comptes rendus de conseils et actualiser les calendriers pour candidatures aux contrats doctoraux ainsi que les formations proposées. Ce site est un succès incontestable, attesté par le nombre de visites enregistrées : de moins de 3000 consultations par mois en 2021 (2938 exactement en août), on est passé à 9072 visites pour la même durée en septembre 2024. Les rubriques les plus consultées sont les suivantes (par ordre décroissant de consultations mensuelles) :

- 1) Types de contrats
- 2) Effectuer une mission (colloque, séjour de recherche)
- 3) Inscription et réinscription
- 4) Comité de suivi individuel des thèses
- 5) Adresses et contacts
- 6) Présentation de l'école doctorale
- 7) Organisation et fonctionnement
- 8) Liste et coordonnées des unités
- 9) Consulter et interroger la base de données 3LA
- 10) Aides proposées par l'ÉD 3LA
- 11) Organiser une manifestation scientifique
- 12) Conseil de l'ÉD 3LA –



Résumé

Afficher les visites pour **les articles les plus populaires** et pour **les derniers articles publiés** :

1. [Types de contrats](#)
2. [Effectuer une mission \(colloque, séjour de recherche\)](#)
3. [Inscription et réinscription](#)
4. [Comité de suivi individuel des thèses](#)
5. [Adresses et contacts](#)
6. [Présentation de l'École doctorale](#)
7. [Organisation et fonctionnement](#)
8. [Liste et coordonnées des unités](#)
9. [Consulter / interroger la base de données 3LA](#)
10. [Aides proposées par l'ÉD 3LA](#)
11. [Organiser une manifestation scientifique](#)
12. [Conseil de l'ÉD 3LA](#)
13. [Avant la première inscription...](#)
14. [Règlement concernant les formations](#)
15. [Césure](#)
16. [Lettres](#)
17. [Formations organisées par l'Université de Lyon](#)
18. [Formations organisées par l'ÉD 3LA sur le site lyonnais](#)
19. [Formations organisées par les unités de recherche](#)
20. [Charte du Doctorat](#)
21. [L'écriture scientifique en Lettres et Sciences humaines – 1](#)
22. [alt.516, association des doctorant·es stéphanois·es](#)
23. [Traitement de texte pour la thèse](#)
24. [Bibliographie et référencement](#)
25. [Module Portfolio du/de la docteur·e](#)
26. [ENthèse](#)
27. [FAQ](#)
28. [Cotutelle et codirection](#)
29. [Langue de rédaction et de soutenance](#)
30. [Comfortable Speaking / Développer sa confiance à l'oral en anglais](#)

Sur l'ensemble de la période, on remarque une évolution intéressante : les trois rubriques complémentaires, « Formations organisées par l'ÉD 3LA sur le site lyonnais » (9579 visites), « Règlement concernant les formations » (9106 visites) et « Offres de formations » (auxquelles on peut ajouter la rubrique « Formations organisées par les unités de recherche ») sont de plus en plus consultées. Cette progression témoigne de l'importance désormais comprise et admise des formations doctorales, générales et disciplinaires, indispensables dans la réalisation générale d'un travail de thèse. On constate également la demande concernant toutes les formes de soutien financier (9213 visites pour la rubrique « Effectuer une mission ») qui répondent à des besoins, lesquels sont dûment et précisément examinés par le Bureau de 3LA au fur et à mesure du dépôt des dossiers.

Ce travail d'information électronique par le site de 3LA est pensé de près en fonction de ce que réalise parallèlement ADUM, suivi par chacun des quatre établissements d'inscription. ADUM a représenté un très gros progrès par rapport à Siged, de par une interface beaucoup plus dynamique et des possibilités d'interrogation améliorées : les documents sont mis en place au fur et à mesure et chaque encadrant et encadrante, doctorant et doctorante peuvent actualiser, corriger des informations à tout moment. La direction de l'ÉD est sollicitée, établissement par établissement, pour les inscriptions, réinscriptions, propositions de jury, autorisation de soutenance. Les avis favorables à la réinscription sont laissés à la discrétion de chaque directeur/directrice d'établissement pour les années D2 à D4. En revanche, les inscriptions en D1 et les réinscriptions dérogatoires à partir de D5 sont discutées collégalement en Commission doctorale, à partir d'une connaissance précise des éléments indiqués. De même, les avis réservés sont présentés et discutés en Commission de façon à trouver la meilleure solution pour tout le monde.

- C2. La formation doctorale mesure son attractivité en analysant l'évolution des candidatures et des inscriptions des doctorants.

La formation doctorale mesure son attractivité en analysant l'évolution des candidatures et des inscriptions des doctorants. Pour répondre à cette exigence 3LA a demandé à la collègue de Lyon 3 en charge des formations de proposer plusieurs fois dans l'année un suivi des inscriptions à ces ateliers, comme celui des validations. Cette collègue est aidée par une stagiaire elle-même doctorante, activité qui est aussi validable dans le cadre de sa propre formation. Le but de ces bilans suivis est de se rendre compte des demandes les plus nettes en matière de propositions de formations, mais aussi de conseiller les doctorants et doctorantes pour les choix collectifs, comme pour les éventuelles hésitations individuelles. Ce travail s'appuie sur la connaissance détaillée de Siged et du site de 3LA en matière d'interface. Le bilan annuel est présenté chaque année par la collègue responsable lors de la première réunion du Bureau, lors de la première réunion du Conseil, et lors de la séance de Rentrée solennelle. Plus précisément, les tâches sont les suivantes :

- Gérer la messagerie de 3LA en assurant la veille tout au long de la semaine, voire tous les deux jours, durant toute l'année universitaire ;
- Accuser des demandes de formations à partir de l'ouverture de la campagne ;
- Remplir le tableau excel du suivi des formations en saisissant et enregistrant les demandes ;
- Aider à constituer les groupes de formation (en novembre) ;
- Confirmer aux doctorants et doctorantes leur inscription ;
- Envoyer la convocation aux formations aux inscrits et inscrites huit jours avant le début des cours ;
- Envoyer aux enseignants et enseignantes la liste des inscrits et inscrites et la feuille d'émargement ;
- Envoyer le questionnaire d'évaluation des formations à la fin de chaque formation à l'ensemble des inscrits et inscrites.

Tout ceci étant fait, il convient de valider les formations à partir des feuilles d'émargement (en juin), puis d'envoyer les attestations de suivi aux doctorants et doctorantes en juillet. 3LA attache la plus grande importance à l'autoévaluation annuelle des formations par les doctorants et doctorantes. Chaque inscrit ou inscrite à une formation reçoit une fiche d'évaluation qu'il doit retourner, anonymée (voir domaine 4, référence 14, C1)

Une commission des formations se tient annuellement en septembre, réunissant le bureau de l'ÉD + la gestionnaire de l'ÉD à Lyon 2 + la collègue responsable des formations + les représentants et représentantes des doctorants et doctorantes élus. Cette commission fait le bilan des évaluations recueillies et s'interroge collégialement sur la nécessité de maintenir ou non telle ou telle formation, de la modifier, de la développer, de la dédoubler, ou autre. Les décisions sont soumises à un vote auquel le directeur/la directrice de l'ÉD ne participe pas.

Référence 11 : La formation doctorale veille au bon déroulement et à la qualité du parcours de formation de ses doctorants.

C1. La formation doctorale veille au bon déroulement et à la qualité du parcours de formation de ses doctorants, en mettant en place des dispositifs d'accompagnement et d'aménagement de ce dernier, lesquels concernent notamment les mesures garantissant le bon déroulement des thèses et celles permettant l'aménagement des parcours des publics ayant des besoins spécifiques, et en s'appuyant sur l'analyse de leur parcours (par exemple, en matière de durée de thèse, d'abandons, etc.).

La formation doctorale veille au bon déroulement et à la qualité du parcours de formation de ses doctorants, en mettant en place des dispositifs d'accompagnement et d'aménagement de ce dernier, lesquels concernent notamment les mesures garantissant le bon déroulement des thèses et permettant l'aménagement des parcours des publics ayant des besoins spécifiques et en s'appuyant sur l'analyse de leurs parcours. Ce but est atteint par le rôle du Comité de suivi individuel mis en place dans sa nouvelle reconfiguration au printemps 2023, mais également par la présence obligatoire des directeurs et directrices d'unités de recherche qui siègent à la Commission doctorale de suivi des thèses examinant l'ensemble des dossiers des inscrits et inscrites, année par année, puisque le CSI est devenu obligatoire dès la D1 – en revanche, 3LA a choisi de ne pas demander de CSI dans le cas des années de césure qui doivent être, précisément, des années de coupure et de distanciation, sans nécessité de justification, d'où l'attention extrême qui est portée à l'autorisation, ou non, de ces césures, au cas par cas lors des réunions du Conseil. Le rôle de ces directeurs et directrices d'unités de recherche est très important : ils et elles sont là pour évaluer l'implication sur plusieurs années des doctorants et doctorantes dans la structure de recherche à laquelle ils et elles sont rattachés. Les doctorants et doctorantes qui semblent en retrait dans leur laboratoire sont identifiés : par le CSI, par le directeur ou la directrice de thèse, et il leur est expliqué qu'il leur appartient de proposer une implication scientifique précise dans les activités de l'unité : participation à des séminaires ou journées d'études ou colloques, publications, ingénierie. Si nécessaire, des médiations entre l'unité représentée par son directeur ou directrice et le doctorant ou la doctorante et son directeur ou directrice de thèse sont proposées et organisées par 3LA afin de résoudre le problème. Par exemple, en 2023 il a été décidé, à l'unanimité des parties, qu'une doctorante de 3LA irait terminer sa thèse dans une école doctorale de l'Université de Caen. Cette vigilance est assurée à 3LA en particulier par le rôle accordé à une fiche bilan annuelle, demandée au doctorant ou à la doctorante, relue et signée par le directeur ou directrice de thèse.

Cette fiche bilan (voir Domaine 2, Référence 8, C6) complète et précise le rapport du comité de suivi ; elle doit être déposée par le doctorant ou la doctorante sur ADUM, avec le rapport du comité : la réinscription ne peut se faire sans cette pièce. Cette exigence est une spécificité de fonctionnement de 3LA qui a fait ses preuves : c'est par la fiche bilan, et sa comparaison à elle-même d'année en année, que le doctorant ou la doctorante présente le plus clairement l'évolution du travail de thèse (plan, parties rédigées, parties ou sous-parties en cours de rédaction avec programme de travail), ainsi que la constitution d'un dossier scientifique complémentaire (participation à des colloques ou/et séminaires, publications) présenté sous forme d'un CV (ou « porte-folio »). Cette fiche bilan fait référence. Elle doit être produite dès la D1 (bilan de la première année de travail), mais n'est plus demandée quand la date de soutenance de la thèse est dûment fixée et validée par 3LA : son importance est essentielle à partir de la D5, pour autorisation des réinscriptions dérogatoires.

L'ÉD 3LA malgré la vigilance de la Commission doctorale, n'a pas réussi à améliorer de façon sensible la durée moyenne des thèses (en années) : 5, 91 en 2018-2019, 5, 41 en 2023-2024 pour les thèses financées (voir DQT 11-1A). Si à plusieurs reprises, la Commission doctorale s'est déclarée défavorable à la réinscription dérogatoire en raison de l'absence manifeste d'avancement des travaux, l'établissement d'inscription a infirmé la décision de la Commission suite au recours de la doctorante ou du doctorant.

En revanche, la baisse sensible des abandons (voir ci-dessous DQT 11-1C) prouve que les efforts conjugués de l'encadrement de la thèse, de la direction de l'unité de recherche de rattachement et de la Commission doctorale de ÉD ont été récompensés en retour. Depuis 2021-2022, un mouvement très net de réduction du nombre d'abandons annuels s'est amorcé.

DQT 11-1c	Nombre d'abandons annuels	29	28	18	12	12
-----------	---------------------------	----	----	----	----	----

Référence 12 : La formation doctorale veille à la qualité du devenir professionnel de ses docteurs, au regard de ses objectifs et de la réalité du marché de l'emploi.

- C1. La formation doctorale veille à la qualité du devenir de ses docteurs en s'appuyant sur l'analyse des résultats des enquêtes de suivi de leur parcours et de leur devenir professionnel. Alumni à l'ENS comme modèle pour les trois autres établissements

La formation doctorale doit veiller à la qualité du devenir de ses docteurs en s'appuyant sur l'analyse des résultats des enquêtes de suivi de leur parcours et de leur devenir professionnel. Sur ce point, il faut admettre que cette exigence en est à ses débuts. C'est le traitement des Alumni par l'ÉNS de Lyon, établissement qui jouit d'une certaine tradition en la matière, non seulement du suivi des anciens élèves (du fait de l'exigence du respect du contrat décennal pour les élèves fonctionnaires stagiaires), mais de la constitution de réseaux dûment identifiés, consultables et sollicités, qui pourra servir d'exemple pour l'ensemble des partenaires. Les Alumni de l'ÉNS de Lyon se sont constitués en association de loi 1901 en 2019 ; ils bénéficient d'un budget qui est proposé et attribué par la vice-présidence études. Leur rôle consiste à organiser des rencontres Parcours et carrières qui permettent aux élèves et étudiants et étudiantes en cours de formation de rencontrer d'anciens élèves et étudiants ou étudiantes pour échanger sur les thématiques professionnelles. Afin d'éviter les dispersions, chaque rencontre annuelle est orientée sur une thématique précise regroupant plusieurs alumni. À titre d'exemple, en 2019 la thématique fut « la recherche publique et privée » ; en 2021 « bibliothèque et patrimoine » ; et en 2022 « les métiers autour de la transition écologique ». Le bureau de 3LA travaille en ce moment à adapter cette structure à l'échelle de l'École doctorale dans son entier, en particulier en réservant un moment de la rentrée solennelle de janvier à pareille présentation parmi ses anciennes et anciens diplômés. Il faut, en outre, prévoir un questionnaire à l'attention de ces anciens, à suivre sur plusieurs années, qui sera pris en charge par les établissements d'inscription.

D'autre part, les résultats chiffrés de l'enquête conduite par la ComUE sur le devenir des doctorants 2016 au 1^{er} décembre 2019 ont été lus, analysés et discutés lors de la réunion du Conseil du 23 novembre 2021 : https://3la.univ-lyon2.fr/IMG/pdf/cr_23_11_2021.pdf. Ceux de l'enquête sur le devenir des doctorants 2018 au 1^{er} décembre 2021 sont arrivés trop tardivement pour être l'objet de discussion au moment où ces lignes sont rédigées.

- C2. Les résultats du devenir des docteurs font l'objet d'une communication, dans une perspective de valorisation du doctorat auprès des candidats potentiels et des milieux socio-professionnels.

Les résultats du devenir des docteurs doivent faire l'objet d'une communication, dans une perspective de valorisation du doctorat auprès des candidats potentiels et des milieux socio-professionnels, mais, là aussi et pour la même raison que pour le point C1 (nouveau de la demande et difficultés à imputer cette nouvelle responsabilité aux services de 3^e cycle de chacun des quatre établissements impliqués), le travail est encore en préparation et attend son développement. Pour l'instant, 3LA peut s'appuyer sur la journée annuelle du doctorat à Lyon 2, organisé par la DRED qui, comme pour les alumni de l'ÉNS, pourrait servir d'exemple : il suffirait d'orienter cette journée dans un sens qui donnerait davantage la parole aux anciens.

L'ÉD 3LA ne bénéficie que d'une seule enquête financée et menée à bien par l'Université de Lyon (UdL) sur la situation des docteurs 2018 au 1^{er} décembre 2021. Sur les 61 docteurs qui ont soutenu en 2018, d'une moyenne d'âge de 35 ans, 18 sont des hommes et 43 ont des femmes. Comme pour l'enquête précédente, un peu plus de la moitié (31) de la cohorte provient de Lyon 2 (17 de Lyon 3, 7 de l'UJM et 6 de l'ÉNS). 46 sont de nationalité française et 15 sont étrangers dont une grande majorité provient de pays hors UE.

Seuls 39 ont répondu à l'enquête, soit une moyenne de 64 %, dont 26 ont un diplôme pré-thèse obtenu dans un établissement de l'UdL alors que seulement 5 ont obtenu leur master (ou DEA ou équivalent) à l'étranger. 18 docteurs étaient inscrits à l'Université Lyon 2, 12 à l'Université Lyon 3, 5 à l'Université de Saint-Etienne et 4 à l'ÉNS, pour une durée médiane de la thèse de 4, 9 ans et une durée moyenne de 5, 3 ans.

Comme pour l'enquête précédente, la durée moyenne du premier emploi est de moins d'un mois. 33 docteurs sur les 39 répondants occupaient un emploi au 1^{er} décembre 2021 dont 22 en CDI, 5 en CDD, 1 comme auto-entrepreneur, 2 en post-doctorat, 2 en intérim et 1 comme ATER. 2 répondants se sont déclarés sans emploi et

4 comme inactifs. 16 occupent ce premier emploi par concours, 7 par leur réseau professionnel ; 29 docteurs ont des activités dans le secteur de l'enseignement, la recherche et le développement. 26 réponses des 39 permis d'établir le salaire médian mensuel à 2300 €, soit 200 € supplémentaires par rapport à l'enquête précédente, avec une différence de 150 € mensuel entre les salaires des hommes et ceux des femmes. Parmi les critères privilégiés pour évaluer leur emploi, et sans changement par rapport à leurs condisciples de 2016, les docteurs de 2018 ont retenu principalement celui de l'intérêt, de l'utilité et du défi du travail (3,3/4) ainsi que l'adéquation du métier avec le doctorat et l'ouverture internationale et interdisciplinaire (3, 1/4), contre le niveau de rémunération (2, 6/4).

DOMAINE 4 : LE PILOTAGE ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA FORMATION DOCTORALE

Référence 13 : La formation doctorale est soutenue et dynamisée par la politique de l'établissement en matière de ressources humaines et d'allocation des moyens.

- C1. La politique de l'encadrement doctoral, définie dans le périmètre de la formation doctorale, répond à des critères clairs et partagés.

Ces critères clairs sont partagés d'abord dans la charte commune aux établissements adossés à l'École doctorale où sont définis les devoirs et engagements de l'encadrant, notamment en ce qui concerne le nombre de thèses dirigées. D'une part le doctorant a confirmation grâce à la base de données du site de 3LA des thèses encadrées par son directeur ou sa directrice : <https://3la.univ-lyon2.fr/bd/index.php>, où sont recensés non seulement les directeurs et directrices de recherche par secteurs disciplinaires avec leur champ de spécialité mais aussi toutes les thèses soutenues depuis 2003-2004 jusqu'à 2024-2025, ce qui permet au doctorant ou à la doctorante de choisir selon des critères académiques et scientifiques l'encadrant « idéal » ; d'autre part l'École doctorale en accord avec les établissements fixe un nombre maximum de 10 thèses par encadrant, ce que vérifie la Commission doctorale au moment des inscriptions, et vise pour la prochaine accréditation un maximum de 8 thèses. De 11 thèses en 2019-2020 à 9 en 2023-2024 (Voir DQT 13-1e), l'ÉD est en bonne voie pour obtenir un encadrement plus restreint, gage d'une meilleure disponibilité.

Ces critères sont aussi partagés par le formulaire qui sert d'appui au rapport du Comité de suivi individuel de thèse (voir « Documents ayant valeur de preuve »). Le 5^{ème} item de la discussion entre les membres du comité et la doctorante ou le doctorant porte sur l'encadrement du projet doctoral décliné selon les questions suivantes :

- En dehors des points signalés ci-dessus, le/la doctorant·e a-t-il/elle rencontré des problèmes particuliers lors de l'année en cours ?
- Pense-t-il/elle avoir suffisamment de contact avec son/sa directeur/trice ? Se sent-il/elle suffisamment guidé·e ?
- (À partir de l'année D3) A-t-il/elle déjà évoqué avec son/sa directeur/trice la composition de son jury de thèse ?
- A-t-il/elle des appréhensions particulières (concernant la soutenance, ou tout autre aspect de son projet doctoral) ?
- A-t-il/elle des perspectives précises de projet professionnel post doctoral ?
- A-t-il/elle des questions particulières ou des points à soumettre au comité ?

Enfin, les 4 établissements et l'École doctorale 3LA suivent la règle selon laquelle l'encadrant ne peut inscrire la même année plus de deux postulantes ou postulants. Généralement les refus aux demandes de dérogation se font en amont de la période d'inscription, ce qui permet d'éviter ce type de refus au nom du règlement.

- C2. La politique de ressources humaines de l'établissement, en matière de recrutement, de promotion et de reconnaissance des activités, tient compte des besoins de la formation doctorale et contribue à dynamiser celle-ci.

Le directeur de l'ÉD, enseignant chercheur de Lyon 2, bénéficie d'une décharge annuelle de 72 h dont il a été acté dans le référentiel de l'établissement que 12 h reviennent à la directrice adjointe pour Lyon 2. Les trois autres établissements adossés à 3LA participent de façon déséquilibrée à cette politique de promotion et de reconnaissance des activités puisque le directeur adjoint pour l'université Jean-Monnet de Saint-Etienne bénéficie d'une décharge annuelle de 16h, le directeur adjoint pour l'ÉNS de Lyon de 25h, la directrice adjointe pour Lyon 3 et la responsable des formations transversales, EC elle aussi de Lyon 3, ont droit chacune à une décharge de 30h.

L'université Lumière Lyon 2, établissement porteur, engage une gestionnaire à plein temps pour gérer l'inscription pédagogique non seulement des doctorants et doctorantes de Lyon 2 mais aussi de l'ÉNS de Lyon. Ce même personnel BIATSS qui est membre avec voix délibérative du Conseil, s'occupe en amont des tableaux des demandes d'inscription en D1 et en années dérogatoires (à partir de D5) qui seront examinées par la Commission doctorale qui se réunit début octobre et fin novembre.

La gestionnaire recense et vérifie la validité administrative avec la direction de l'École doctorale des dossiers de candidature lors de la campagne des contrats doctoraux sur contingent d'établissement. Pour cette raison et au nom de la transparence du protocole et des débats, cette personne est invitée à assister aux auditions début juillet sans intervention de sa part.

Les 7 enseignants chercheurs qui portent les formations transversales organisées par l'École doctorale, appartiennent généralement à l'université Lumière-Lyon 2, établissement porteur, et leurs heures inscrites dans leur service statutaire ou considérées comme complémentaires sont facturées à 3LA jusqu'à l'année 2024-2025 incluse, au taux horaire chargé d'une vacation à 45 €. En 2024 la somme de 5625 euros a été reversée par l'École doctorale aux deux UFR, Lettres et langues, auxquelles appartiennent les enseignants chercheurs concernés. A partir de la rentrée de septembre 2025 en revanche, les choses seront radicalement différentes puisqu'après un arbitrage au niveau des services centraux de la tutelle auquel l'École doctorale 3LA n'a pas été conviée, celle-ci voit le coût horaire de ses formations passer à 169 €. Désormais, après consultation du Conseil, il appartient à la Commission des formations (Membres du Bureau + les 5 représentants des doctorantes et doctorants des 4 établissements) de repenser cette offre selon un roulement sur 3 ans de deux ateliers par an et selon un cofinancement avec d'autres Écoles doctorales comme cela se pratique actuellement avec EPIC pour la formation en anglais scientifique (SciCom).

D'autres formations à coût moindre sont envisageables comme celle intégrée dans un financement IUF d'une collègue de Lyon 2 autour des enjeux éthiques, méthodologiques et épistémologiques de la parole de l'artiste vivant, lesquels se traduiraient concrètement par la formation professionnalisante à l'entretien qui ne soit pas celui semi-directif des sociologues, et à l'enregistrement des podcasts, dans la perspective des métiers de la médiation culturelle par exemple.

Une autre solution proposée par la Graduate+ Arts (Arts, Recherche, Territoires, Savoirs) rattachée à l'université Jean-Monnet de Saint-Etienne, est intitulée « Le canon sur les planches » et vise à interroger les œuvres du patrimoine dans le double éclairage offert par leurs mises en scène contemporaines et par l'actualité de la recherche. Au moment où les tutelles de l'université Jean-Monnet de Saint-Etienne, l'École Normale Supérieure de Lyon et l'université Lumière Lyon 2 veulent peser de tout leur poids pour créer à la rentrée de septembre 2025 le doctorat mention Recherche-crédation, ce projet réfléchit à la convergence entre recherche et création, entre savoirs et pratiques académiques et théâtrales, et il associe de façon féconde des chercheurs et des praticiens afin de discuter des interprétations savantes et artistiques d'une œuvre appartenant au canon, français ou étranger, à l'occasion de sa mise en scène à la Comédie de Saint-Etienne et à l'Opéra de Lyon. D'un point de vue organisationnel, il s'agit de deux rencontres de deux heures sur le lieu du spectacle, celle à la Comédie de Saint-Etienne ouverte à un large public, celle à l'Opéra réservée aux doctorants. Ces rencontres seront préparées en amont chacune par une séance en visioconférence d'une heure environ avec une enseignante-chercheuse spécialisée, soit un volume horaire de la formation de 6 h avec assiduité obligatoire et une évaluation envisagée sous forme de compte-rendu écrit ou audio. Le coût des billets de 12 € pour la Comédie de Saint-Etienne et de 10 € pour l'Opéra de Lyon seront à la charge de la Graduate+ ARTS (référence

« ANR-21-SFRI-0001 ». L'École doctorale, quant à elle, assurera le coût des différentes vacations au titre des cours préparatoires et de la rencontre à l'opéra de Lyon destinée uniquement aux doctorants qui devront prendre en charge leurs déplacements sur les lieux des deux rencontres. La valorisation de la future formation se fera sous la forme d'un enregistrement audio de la rencontre et de la publication de celui-ci sur le site de l'Institut ARTS et des partenaires, à savoir l'université Jean-Monnet, les écoles culture de l'enseignement supérieur du site Lyon – Saint-Étienne et les institutions culturelles. Le but est de développer **une dynamique de recherche et de formation** autour des arts et des questions sociétales, territoriales, éthiques et politiques qu'ils soulèvent, à leur manière propre, éclairés par une approche historique et épistémologique. Cette formation s'inscrit pleinement dans le projet scientifique de l'Institut qui s'attache à l'articulation entre la recherche et la création et promeut une approche pluridisciplinaire et diachronique des œuvres et encourage la rencontre entre des étudiantes et étudiants de différents champs disciplinaires.

- C3. ~~Les encadrants (directions de thèse et co-encadrants) rattachés à l'école doctorale et les personnels d'appui de celle-ci bénéficient d'une politique d'incitation et de soutien à la mobilité entrante et sortante de l'établissement, qui contribue à l'internationalisation de la formation doctorale.~~

Cette politique d'incitation et de soutien des encadrants à la mobilité entrante et sortante ne dépend pas de l'École doctorale 3LA.

- C4. ~~Les encadrants (directions de thèse et co-encadrants) rattachés à l'école doctorale bénéficient d'une politique de soutien, d'accompagnement et de formation.~~

Cette politique d'accompagnement et de formation des encadrants ne dépend pas de l'École doctorale 3LA.

- C5. La formation doctorale dispose de moyens financiers qu'elle suit et maîtrise au regard de ses objectifs et de ses résultats.

Chaque année le collège doctoral, émanation de l'Université de Lyon fait une proposition de budget annuel à partir d'une base fixe de 12000 € modulée par le nombre de doctorants et doctorantes inscrites de la D1 à la D5. Le budget de notre École doctorale en vue synoptique est en baisse suite à un moindre taux d'inscriptions en D1 :

2020 : 33350 € ; **2021** : 31427 € ; **2022** : 31427 € ; **2023** : 31517 ; **2024** : 31 279 ; ce qui confirme le budget alloué en **2025** : 30240 €.

Les bons de commande sont délivrés par le service financier de la DRED de l'université Lumière Lyon 2, établissement porteur.

Sur le budget 2024 qui s'élève à 31 279 euros, le Bureau a engagé :

- 4711 € pour 10 manifestations organisées par les doctorantes et les doctorants des 4 établissements, soit 15,06 % du budget ;
- 19499 € au titre de missions (recherche de terrain et colloques en France et à l'étranger, soit 62,34 %) ;
- 482 € au titre de la Rentrée solennelle du 24 janvier 2024 ;
- 5625 € au titre des heures de formations transversales organisées par l'ÉD 3LA sur le site lyonnais, soit 17,98 %. Cela n'inclut pas la somme de 740 € que l'ÉD doit à la Villa Gillet pour son partenariat à l'occasion du Festival International de Littérature, somme réglée tardivement sur l'exercice 2025.
- 788 € pour les Doctoriales sises au musée des Beaux-Arts de Lyon.

Soit la somme engagée de 31 105 €, sans qu'elle corresponde forcément à la somme exécutée.

73 doctorants et doctorantes ont bénéficié en 2024 d'une aide pour l'organisation d'une manifestation ou au titre de la mobilité, soit une moyenne de 331,64 € par doctorant. Sur ces 73 doctorants, 58 ont bénéficié d'une aide à la mission, soit une moyenne de 336 € par personne. 9 d'entre eux ont reçu la subvention maximale de 600 euros pour un déplacement en Asie ou en Amérique.

(Voir les formulaires utilisés par les doctorantes et les doctorants pour demander un soutien financier à l'ÉD 3LA, domaine 2, référence 8, C4).

Le coût budgétaire, bien que modeste, de la Rentrée dite solennelle présidée par le Bureau de l'ED 3LA, répond à la volonté de considérer cette dernière comme une formation à part entière, non seulement parce qu'y sont décrits le parcours doctoral et les différentes formations transversales avec leurs différents acteurs, mais aussi par la dimension professionnalisante de la conférence inaugurale. Les conférenciers invités (voir aussi Domaine 1, référence 1, C6) ont été en

- 2020, **Christophe Honoré**, metteur en scène, cinéaste et écrivain : « pourquoi continuer ? »
 2021, **Agnès Terrier**, dramaturge à l'Opéra comique de Paris : « La programmation lyrique au XXI^e siècle, un jeu d'équilibre entre patrimoine et création » ;
 2022, **Natalia et Charles Zaremba**, traducteurs du hongrois et du polonais : « La traduction, un travail d'équipe » ;
 2023, **Arno Gisinger**, artiste photographe et chercheur : « L'enquête photographique ou les pratiques dites « documentaires » » ;
 2024, **Médéric Gasquet-Cyrus**, sociolinguiste : « les liens entre (socio)linguistique et société : vulgarisation et médiation scientifique ».

Il ne s'agit pas de simples conférences magistrales puisqu'elles suscitent un dialogue avec les doctorants et les directeurs de thèse présents.

Organisées par les doctorantes et les doctorants, Les Doctoriales 3LA, en particulier celles de 2024 sises au Musée des Beaux-Arts de Lyon et placées sous le signe de l'entre-deux, ont, elles aussi, une dimension indéniablement professionnalisante. En effet, elles ont offert la possibilité aux doctorants de mener à bien une médiation culturelle entre leur recherche et les œuvres du musée, notamment la série picturale *Poème de l'âme* du peintre lyonnais Louis Janmot, mis à l'honneur auparavant au musée d'Orsay du 12 septembre 2023 au 7 janvier 2024. Voir l'appel à communication des Doctoriales 2024 :

Se chercher dans sa recherche : la thèse comme entre-deux

Les doctoriales de l'école doctorale 3LA, qui auront lieu en présentiel les 4 et 5 juin prochains au **Musée des Beaux-Arts de Lyon**, sont l'occasion de mener une réflexion épistémologique sur **ses objets de recherches** et de la confronter avec la démarche d'autres doctorant·e·s. Les axes suivants permettent d'inscrire la réflexion de chacun·e dans cette perspective. Il est vivement encouragé que les propositions de communication s'inscrivent *a minima* dans le premier axe mais essaient autant que possible de croiser les trois.

Dans la mesure où les doctoriales se tiendront au Musée des Beaux-Arts de Lyon, les doctorant·e·s en général, et celles et ceux qui sont en lien avec les arts en particulier, sont vivement encouragé·e·s à proposer une communication. Nous adressons également aux doctorant·e·s de l'école doctorale un **appel à médiation culturelle**, en fin de document.

Axe 1 : L'interdisciplinarité, figure de l'entre-deux ?

Les chercheur·se·s introduisent leur recherche dans des traditions disciplinaires et méthodologiques variées, qu'elles soient propres aux disciplines artistiques, aux sciences humaines, ou bien aux sciences dures. Ils se positionnent alors dans un entre-deux, entre la discipline dans laquelle s'inscrit la thèse de doctorat et d'autres disciplines qui viennent nourrir leur réflexion. En faisant cela, ils se heurtent aux méthodologies, à des langages conceptuels, à des pratiques de recherche qu'ils doivent connaître et s'approprier pour pouvoir les mettre à profit dans leur propre travail.

En effet, la problématique de l'entre-deux ouvre des pistes épistémologiques pour (re)penser une intersection plurielle et hybride des actants, en tension dialectique permanente entre ouverture et clôture.

Ainsi cette posture hybride questionne-t-elle l'identité du·de la chercheur·se : en utilisant des sources extérieures à sa discipline d'origine, la pratique du·de la doctorant·e peut gagner en expertise et s'ouvrir à d'autres champs. De quelle manière l'interdisciplinarité façonne-t-elle l'identité des chercheur·se·s ? Dans quelle mesure cette interdisciplinarité, en lien avec les notions de multidisciplinarité, de pluridisciplinarité et de transdisciplinarité¹, peut être considérée comme une dé-spécialisation ou menace à l'intégrité disciplinaire des sciences ? Ou au contraire encourager un décloisonnement des pratiques scientifiques nécessaire et salvateur ? Les participant·e·s seront invité·e·s à illustrer comment l'interdisciplinarité est mise en œuvre dans leur sujet de thèse, mais aussi comment cette position d'entre-deux influence leur identité de chercheur·se.

Axe 2 : La légitimité et l'autorité du chercheur et de la chercheuse

La position du·de la doctorant·e, étudiant·e se spécialisant dans un domaine de recherche, est en lien avec la question de la légitimité, dans un premier temps sur le sujet même du doctorat, en lien avec l'aspect innovant de la recherche qu'il doit "prouver", et dans un second, par la méthode qu'il ou elle emploie, visant à assurer la légitimité scientifique des conclusions. Cette question de légitimité se présente également dans son rapport à l'autre, le·la doctorant·e étant considéré·e spécialiste pour des non-initié·e·s mais également toujours en formation

¹ Patrick Trabal, Cécile Collinet, Philippe Terral, « Faire preuve d'interdisciplinarité. Un mot d'ordre, ses interprétations et ses ajustements », *Terrains & travaux*, n° 30, 2017, p. 209-229.

pour des spécialistes. En effet, la professionnalisation et l'évolution du statut de celui ou de celle qui est à la fois encore étudiant·e et jeune chercheur·se peut inviter à se pencher sur l'inscription dans son milieu, sur les difficultés auxquelles il ou elle peut faire face (ou non) pour gagner en légitimité auprès de ses collègues (à l'échelle de son établissement comme à une échelle plus large), et la manière dont sa voix semble être perçue et reçue. Dès lors, cette position double interroge sur son autorité dans le cadre de l'exposition de son travail. Il sera en effet intéressant de réfléchir sur la position du·de la doctorant·e dans son rapport à un public non-initié, sa position de sachant·e transmettant un savoir, tout comme sa position d'apprenant·e. Question de ressenti, complexe de légitimité, craintes d'une mauvaise perception de son travail ou affirmation de cette autorité scientifique pourront être alors abordés.

Axe 3 : Penser la thèse comme entre-deux : (une transition) entre commencement et aboutissement

« À la fois diplôme et statut² », le doctorat représente une étape charnière dans la carrière de tout·e futur·e chercheur·se. Cette double définition du doctorat souligne l'aspect liminal qu'est l'essence même du doctorat, puisqu'il est à la fois l'aboutissement de plusieurs années de travail menant à la fin d'un statut (celui d'étudiant·e), tout en étant le commencement d'une recherche qui se déroulera à l'échelle d'une carrière entière. Si l'on considère la thèse comme le premier jalon d'une carrière académique, il est important de noter qu'elle n'est pas dépourvue de défis. Cette réalité est d'autant plus marquée par les conditions souvent difficiles auxquelles sont confrontés de nombreux·es jeunes chercheur·se·s pendant leurs études doctorales, posant ainsi les bases d'une problématique liée à la vie des doctorant·e·s pendant cette période. En effet, certain·e·s doctorant·e·s peuvent éprouver un sentiment de désenchantement, en particulier à la fin de leur recherche laborieuse aux perspectives parfois incertaines. Cela peut également être attribué à un manque de préparation aux réalités post-thèse, notamment les difficultés d'insertion dans le milieu académique et/ou professionnel en général. Par conséquent, cet axe de recherche propose d'explorer un ensemble de questionnements susceptibles d'influencer la dimension socio-professionnelle après la thèse, tout en élargissant la réflexion sur le sujet. Les aspects pouvant être étudiés incluent :

- Comment la thèse de doctorat permet-elle d'ouvrir des portes de recherche ? Comment faire des choix afin de poursuivre le projet de recherche ? Quelles conclusions tirer du travail de thèse pour mieux commencer sa carrière de chercheur·se ?
- La préparation aux réalités post-thèse en tant que condition préalable au succès de l'insertion professionnelle des jeunes docteur·e·s.
- La reconversion professionnelle comme alternative face au manque d'options professionnelles (en tenant compte de la recherche privée en tant que domaine très convoité).
- Les perspectives d'emploi après la thèse en fonction des domaines/disciplines scientifiques (comment s'opère l'intégration des jeunes chercheur·se·s d'un domaine/d'une discipline scientifique à un·e autre ?).
- L'attrait du doctorat et la rémunération des jeunes docteur·e·s dans le milieu professionnel.

Appel à médiation culturelle : l'entre-deux au Musée des Beaux-Arts de Lyon

Un temps sera prévu, au sein du programme des doctorales, pour parcourir les collections du Musée des Beaux-Arts. Nous souhaiterions que ce parcours soit en lien avec la thématique des doctorales. En conséquence, les doctorantes et les doctorants volontaires peuvent répondre au présent appel en faisant une proposition de médiation à travers les collections du MBA. Iels seront ainsi mis·es en relation avec notre contact au Musée des Beaux-Arts pour organiser la visite qui se déroulera au moment des doctorales, sur le mode d'un parcours thématique, qui donnera ensuite lieu à une discussion commune, en lien avec la thématique de notre manifestation scientifique. Les propositions écrites de médiation pourront prendre la forme d'une idée de parcours destiné prendre place à travers les collections du Musée des Beaux-Arts. Les propositions préciseront si le doctorant ou la doctorante souhaite guider la visite.

Les propositions de communication et de médiation sont à adresser par mail à l'adresse **doctoriales3la2024@gmail.com** avant le **lundi 15 avril 2024**. Elles prendront la forme d'un résumé de **300 mots environ**, accompagné d'une présentation courte bio-bibliographique. Une notification d'acceptation de participation sera communiquée d'ici la fin du mois d'avril.

Voir le programme définitif et l'affiche : https://3la.univ-lyon2.fr/IMG/pdf/progr_doctorialesed3la_4-5juin2024_312x220_1_.pdf, ou la brève 452 : <https://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?breve452>

² Delphine Serre, « Être doctorant·e. Socialisations, contextes, trajectoires », *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie*, n° 10, 2015, <https://journals.openedition.org/socio-logos/2924>.

Référence 14 : La formation doctorale s'appuie sur un processus d'évaluation interne et d'amélioration continue.

- C1. L'école doctorale organise l'évaluation de la formation doctorale, dans ses différentes dimensions, par les doctorants.

Le formulaire d'évaluation anonyme des formations transversales organisées par l'École doctorale 3LA, inséré ci-dessous, est désormais à renvoyer par les doctorants sitôt la formation terminée.



Questionnaire d'évaluation des formations transversales (Année universitaire 202 -202)

Ce questionnaire est destiné à aider la commission des formations de l'ÉD à adapter au mieux le contenu et le format des formations aux attentes des doctorant-es.

Merci de remplir ce questionnaire de manière anonyme et de le retourner à l'adresse générique suivante *avant le*

equipe3LA@gmail.com

Intitulé de la formation :

Je suis cette année inscrit-e en

Pour chaque affirmation ci-dessous, indiquer le niveau de votre accord ou désaccord.

Le contenu de la formation correspondait bien aux objectifs *annoncés* dans le descriptif.

Tout à fait d'accord ☐	D'accord ☐	Neutre ☐	Pas d'accord ☐	Pas du tout d'accord ☐
--	--------------------------------------	------------------------------------	--	--

Commentaire libre :

Le contenu de la formation correspondait bien à *mes attentes* à ce stade de mon parcours doctoral.

Tout à fait d'accord ☐	D'accord ☐	Neutre ☐	Pas d'accord ☐	Pas du tout d'accord ☐
--	--------------------------------------	------------------------------------	--	--

Commentaire libre :

L'enseignant-e a encouragé une participation active (discussions, autres activités).

Tout à fait d'accord ☐	D'accord ☐	Neutre ☐	Pas d'accord ☐	Pas du tout d'accord ☐
--	--------------------------------------	------------------------------------	--	--

Commentaire libre :

Le contenu de la formation avait un niveau de difficulté adapté.

Tout à fait d'accord ☐	D'accord ☐	Neutre ☐	Pas d'accord ☐	Pas du tout d'accord ☐
--	--------------------------------------	------------------------------------	--	--

Commentaire libre :

La durée de cette formation était adaptée.

Tout à fait d'accord ☐	D'accord ☐	Neutre ☐	Pas d'accord ☐	Pas du tout d'accord ☐
--	--------------------------------------	------------------------------------	--	--

Commentaire libre :

Je recommande que cette formation soit maintenue dans le futur.

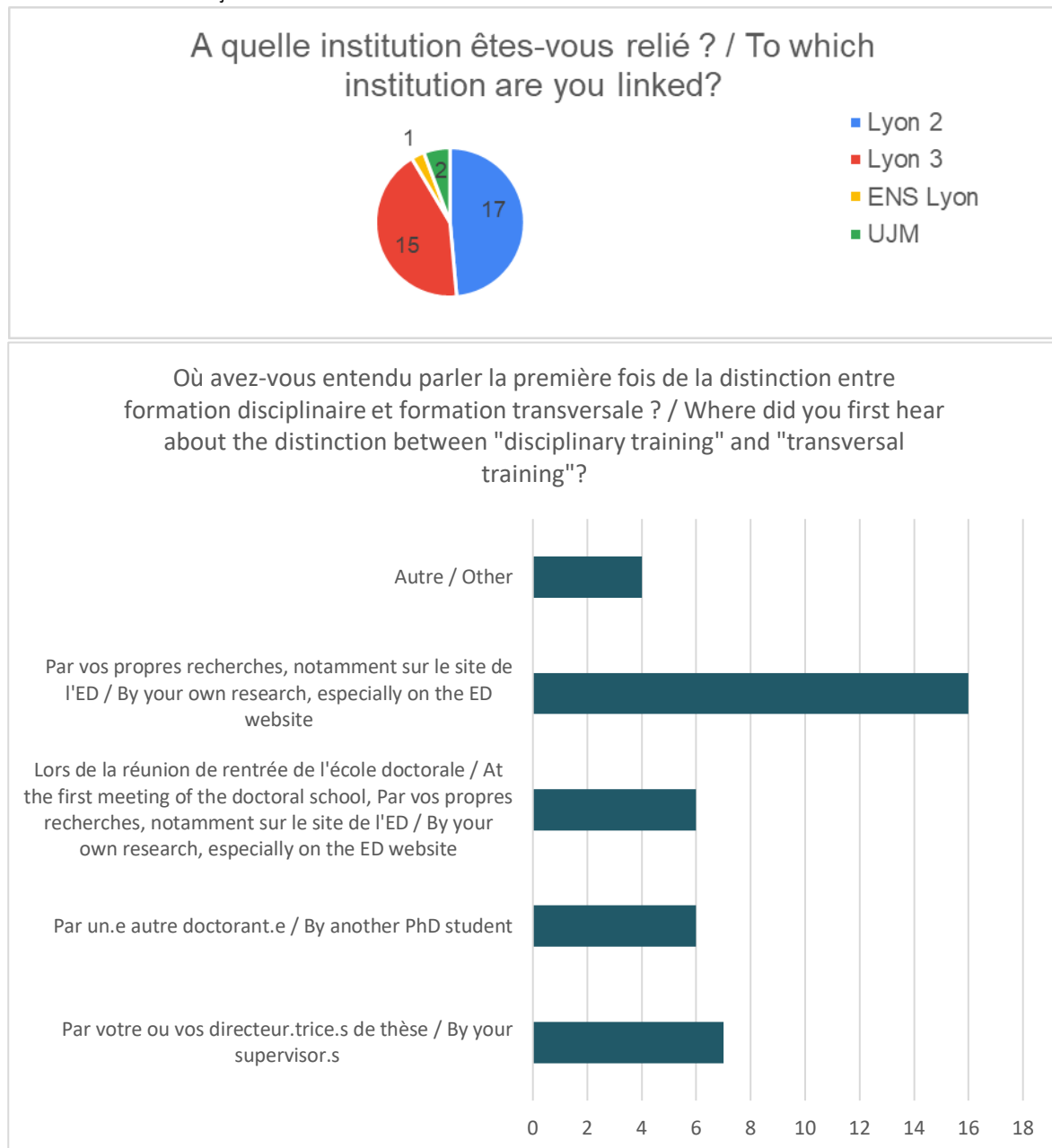
Tout à fait d'accord ☐	D'accord ☐	Neutre ☐	Pas d'accord ☐	Pas du tout d'accord ☐
---	-----------------------------------	---------------------------------	---------------------------------------	---

Commentaire libre :

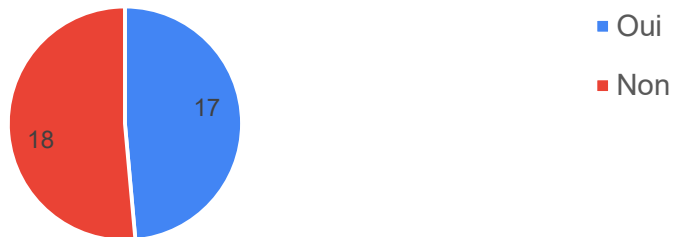
Autres éléments positifs à signaler (commentaire libre) :

Propositions d'améliorations éventuelles (commentaire libre) :

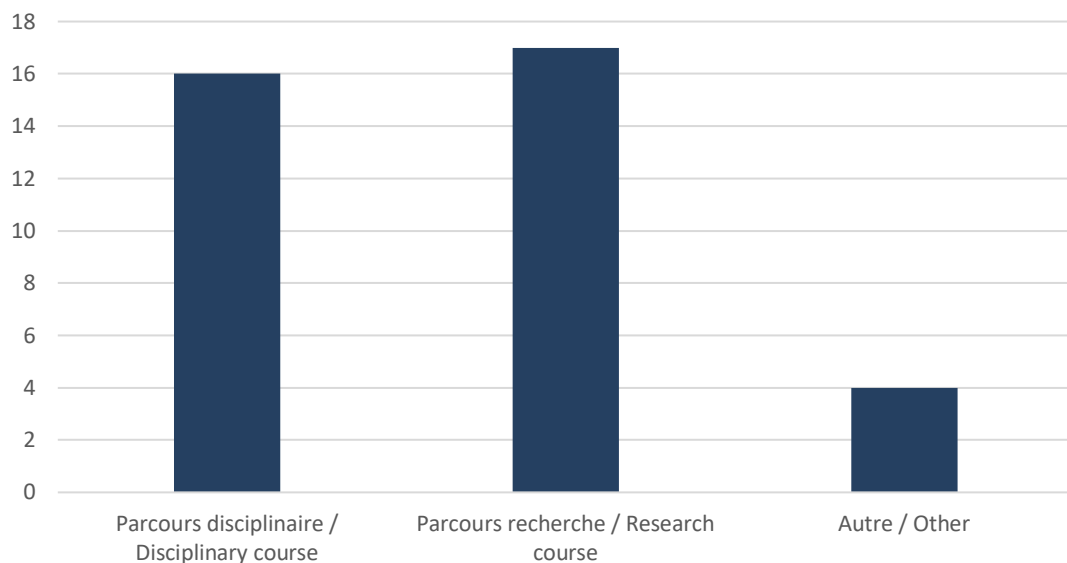
En mai 2022, les représentants des doctorants de la Commission des formations ont lancé de leur propre initiative une enquête auprès de leurs condisciples, sur la compréhension des appellations « formations transversales » et « formations disciplinaires ». Les résultats de l'enquête ont été commentés lors de la réunion de la Commission des formations le 13 juin 2022 :



La distinction entre "formations transversales" et "formations disciplinaires" vous semble-t-elle claire ? / Is the distinction between "transversal training" and "disciplinary training" clear to you?



Cochez ci-dessous la définition qui vous semble la meilleure pour ce que l'ED appelle actuellement "formations disciplinaires" / Tick below, which definition seems to you the best for what the ED currently calls "disciplinary training"



A défaut d'avoir trouvé une appellation qui différencie plus efficacement les deux types de formations, le Bureau lors de la Rentrée dite solennelle de l'École doctorale le troisième mercredi de janvier, prend soin de les présenter et d'expliquer ce à quoi elles réfèrent, et renvoie aux deux formulaires annuels, celui du rapport du CSI et la fiche-bilan, qui accompagneront le doctorant durant son parcours et dans lesquels il devra faire le bilan des formations transversales et disciplinaires suivies. Les doctorants peuvent adresser leurs questions à n'importe quel moment de l'année à l'équipe chargée des formations (l'enseignante chercheuse chargée de l'organisation des formations, secondée par une doctorante qui bénéficie d'heures de vacances) en utilisant l'adresse dédiée : equipe3la@gmail.com

- C2. La formation doctorale analyse les résultats de l'évaluation de la formation doctorale, dans ses différentes dimensions, et propose des actions correctives en vue de l'évolution de cette dernière, en s'appuyant sur son conseil.

En 2023 par exemple, plus d'une vingtaine de retours a pu être comptabilisée et analysée par la responsable des formations, puis par le directeur. Le bilan a été fait lors de la réunion du Bureau et de la Commission des formations le 19 septembre 2023. Le bilan est positif même si les doctorants demandent moins de théorie, plus de pratique, et que les contenus des ateliers soient davantage adaptés aux thèses en cours. Le directeur fait alors remonter les commentaires anonymes à la personne chargée de la formation, ce qui a été le cas concernant l'atelier Ecris-long qui est validé à hauteur de 21 h.

A propos de cette revendication de la dimension éminemment pratique de la formation, BIBLIO (Bibliographie et Référencement) d'un volume de 10 h est plébiscitée de façon unanime tant pour l'insertion des sources et références dans les notes de bas de page et pour la constitution de la bibliographie finale de la thèse, que pour la réflexion sur la logique et la nécessité de ces référencements, sur la démarche même de consultation des sources de première ou de seconde main et sur leur nature (toutes les éditions d'un texte sont-elles par exemple équivalentes ?). Preuve que ce type de formation d'accompagnement de la thèse n'est pertinent que si conduit par des enseignants-chercheurs du même champ disciplinaire, il s'adapte de façon concrète aux spécificités de la thèse en sciences humaines.

En ce qui concerne la formation en partenariat avec la Villa Gillet, FILL, à l'occasion du Festival international de littérature de Lyon en mai, qui demande une présence de 21 h (cours + rencontre avec les auteurs et autrices dont les œuvres ont été mises au programme selon un accord entre l'enseignant-chercheur et un responsable de la Villa Gillet), elle exige un temps de travail personnel conséquent. Pour cette raison, les représentants des doctorants et doctorantes ont demandé à ce que ce temps d'investissement personnel soit comptabilisé, et de fait, la formation est valorisée à 30 h. En revanche, en 2024, le Bureau n'a pas souhaité aller au-delà de cette valorisation, arguant du fait que la mise en ligne des blogs voire des articles (certains retenus par les comités de rédaction de revues) constitue une valeur ajoutée.

On ne terminera pas ce bilan sans insister de façon prospective sur le rôle fondamental que joueront en juin ou juillet 2025 les membres de la Commission de formations qui voteront, à l'exception du directeur qui selon le règlement n'a pas voix délibérative, le roulement annuel de seulement un ou deux ateliers parmi tous ceux habituellement proposés, ainsi que de nouvelles formations comme celles présentées plus haut.

DOMAINE 5 : LES ORIENTATIONS MAJEURES POUR LE PROCHAIN CONTRAT QUINQUENNAL

Dans le cas un changement structurel majeur du périmètre de l'école est envisagé (restructuration, scission, fusion, etc.), la formation doctorale présente le ou les futurs périmètres scientifiques, et propose une première vision des orientations politiques pour le prochain contrat quinquennal, ainsi que des principales évolutions envisagées au cours de cette période.

S'ils n'ont pas été présentés dans les domaines précédents et en se fondant sur l'autoévaluation qu'elle a menée, la formation doctorale précise notamment les objectifs principaux et les actions majeures, qui sont prévus dans les prochaines années, dans le périmètre des compétences de l'école doctorale et pour les activités de la formation doctorale évoquées dans les différents domaines ci-dessus.

En l'absence de changement structurel majeur, les objectifs principaux et les actions majeures prévues, qui peuvent être mises en œuvre et coordonnées par l'École doctorale, touchent à deux points :

1. La montée en puissance de la formation des encadrantes et des encadrants.
Celles et ceux-ci doivent en effet pouvoir bénéficier d'un accompagnement dans la prise en charge de la direction de doctorantes et doctorants.
Cet accompagnement peut aller de la connaissance du cadre juridique, des procédures, de la sensibilisation à l'éthique et à l'intégrité de la recherche (en particulier à l'IA et à ses enjeux éthiques) ; bien évidemment il concerne aussi la formation relative à la prévention et à la détection des VSS.
2. L'effort dans la réduction de la durée des thèses, notamment des thèses non financées
L'effet délétère du début de la pandémie Covid 19 a pesé lourdement malgré les efforts de la Commission doctorale que la tutelle Lyon 2 n'hésite pas à désavouer. Ces efforts seront repris pour que les doctorantes et doctorants réalisent leur doctorat dans une temporalité qui leur permette une insertion professionnelle plus rapide et qui évite que se prolongent des situations de précarité financière.

NB : Le présent DAE-31 a été réfléchi et rédigé de conserve par le Bureau de l'ÉD 3LA, puis il a été discuté, amendé et adopté par le Conseil lors de sa réunion du mardi 27 mai 2025.

Au nom de l'ÉD 484-Lettres, Langues, Linguistique et Arts, je tiens à exprimer ma plus profonde gratitude à Mme Roxane Leclaire, Responsable du Service des Études doctorales à l'université Lumière Lyon 2 pour sa présence, sa compréhension et son aide constantes et généreuses, sans lesquelles le Bureau n'aurait pas surmonté une telle épreuve.

Personnellement, je veux aussi remercier mes collègues et camarades, Isabelle Garcin-Marrou, directrice de l'ÉD 485-EPIC, et Bruno Milly, directeur de l'ÉD 483-ScSo, pour le partage amical des informations et de la réflexion, notamment en ce qui concerne le domaine 1.

Ecole Doctorale 3LA
Lettres - Langues - Linguistique - Arts

Le Directeur
Philippe MEUNIER



ANALYSE SWOT

Points forts

- Formations transversales :
 - Suivi individuel des formations et dynamisme conséquent des doctorants (missions, manifestations multiples et professionnalisantes dont les Doctoriales annuelles au musée des Beaux-Arts de Lyon).
 - Réflexion collaborative menée avec les directeurs d'unité de recherche et les représentants des doctorants au sein du Conseil.
- Politique collégiale du Bureau et du Conseil qui permet l'équilibre entre les 4 établissements (Lyon 2, Lyon 3, l'ÉNS de Lyon et l'UJM de Saint-Etienne).
- Qualité scientifique des doctorats récompensée par plusieurs prix, dont le prix de thèse jeunes chercheurs 2024 de la Métropole de Lyon / Saint-Etienne.
- Adossement scientifique de premier plan à des unités de recherche fortement impliquées dans la formation doctorale ; ressources humaines scientifiques et pédagogiques remarquables.

Points faibles

- Insuffisance de moyens matériels
 - Budgétaires.
 - En personnel.
 - En locaux.
- Disparité entre politiques d'établissement (en matière d'inscription subordonnée au financement obligatoire ou non de la thèse).
- Suivi perfectif du devenir des docteurs.

**

Opportunités

- Ressources socio-économiques et culturelles de la métropole de Lyon / Saint-Etienne : dynamique des partenariats locaux.
- Pérennité d'un environnement international qui favorise le nombre en hausse des cotutelles.
- Volonté institutionnelle des établissements et des écoles d'art du site de créer à la rentrée 2025 le doctorat Recherche-crédation.

Menaces

- Offre des formations transversales menacée dans sa diversité pour raisons budgétaires.
- Insuffisance du questionnement des pratiques communes à l'échelle nationale et européenne en matière d'impact environnemental.
- Politique managériale des tutelles peu au fait des spécificités hétérogènes d'une École doctorale en sciences humaines.